

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**ASSEMBLEE NATIONALE**

**XI<sup>ÈME</sup> LEGISLATURE**

**SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2008 - 2009**

**RAPPORT**

**FAIT AU NOM**

**DE LA COMMISSION DES LOIS, DE LA  
DECENTRALISATION, DU TRAVAIL ET DES  
DROITS HUMAINS**

**SUR**

**LE PROJET DE RESOLUTION METTANT FIN AUX  
FONCTIONS DE MONSIEUR MACKY SALL  
EN QUALITE DE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE DU SÉNÉGAL**

**PAR**

**M. SEYDOU DIOUF  
RAPPORTEUR**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mes Chers Collègues,**

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains s'est réunie le vendredi 7 novembre 2008, dans la salle de la Commission des Finances, sous la présidence de Monsieur Aly LO, président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de résolution mettant fin aux fonctions de Monsieur Macky SALL, en qualité de Président de l'Assemblée nationale du Sénégal.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Abdou Aziz SOW, Ministre de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des Relations avec les Institutions, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président de la Commission a souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre avant de demander au Rapporteur de la Commission de procéder à la lecture du projet de résolution.

Il ressort de la lecture du texte soumis à l'examen des membres de la Commission que l'élan de mobilisation, l'innovation et la volonté de renouveau qui avaient caractérisé l'entame de la législature s'est brisé au bout d'une année.

Il en a ainsi résulté un blocage affectant considérablement le fonctionnement régulier de notre Institution.

De l'avis des initiateurs du projet de résolution, la carence de l'actuel Président de l'Assemblée nationale se manifeste par le non accomplissement de ses charges républicaines telles la présidence des séances plénières et des réunions statutaires ainsi que par la récurrence de ses absences dans les cérémonies protocolaires.

C'est ainsi que plongée dans une profonde léthargie, l'Assemblée nationale n'a pu être aux côtés de nos Compatriotes qui, il n'y a guère, ont vécu les épreuves des inondations et autres calamités naturelles.

Il s'y ajoute que la mésentente évidente entre le Président de l'Assemblée nationale et la majorité parlementaire, de laquelle il est issu, est non seulement source de blocages internes, mais pourrait être le lit d'une crise institutionnelle entre le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Législatif.

Pour toutes ces raisons, il est apparu urgent de mettre fin aux Fonctions de Monsieur Macky SALL, comme Président de l'Assemblée nationale en application des dispositions combinées des articles 62 alinéa 1<sup>er</sup> de la Constitution et 15 alinéa 1<sup>er</sup> de la loi organique portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale, modifiés.

A la suite de la présentation du projet de résolution, des Commissaires ont considéré qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat sur ce texte en proposant qu'il soit directement mis au voix.

A leur avis, le débat s'est déjà tenu lors de l'examen des deux propositions de loi de notre Collègue Sada NDIAYE et que l'occasion a déjà été donnée aux uns et aux autres d'exprimer à suffisance leurs points de vue.

Pour d'autres Commissaires en revanche, l'opportunité du débat ne souffre d'aucun doute en ce qu'il permettra de confronter les arguments des différentes parties.

Ces préalables réglés, la discussion générale qui s'en est suivie a permis de regrouper les opinions exprimées par vos Commissaires autour de deux positions majeures, chacune corroborée par des arguments.

### **1°) Les partisans du rejet du texte.**

Pour ces Commissaires qui ont plaidé en faveur du rejet du texte, les arguments développés pour justifier la destitution de Monsieur Macky SALL de la présidence de l'Assemblée nationale sont des arguments fallacieux, préparés à la dernière minute.

a) Sur le blocage du fonctionnement de l'Institution.

Il apparaît aux yeux de ces Commissaires qu'à ce jour, aucun fait précis ne vient étayer la thèse du blocage du fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Bien au contraire, diront-ils, depuis l'avènement de Monsieur Macky SALL à la tête de l'Institution, pas un seul texte de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale n'a souffert de défaut d'examen et que son absence n'a pas empêché la tenue des réunions des organes de l'Assemblée nationale.

b) Sur l'absence de l'Assemblée nationale aux côtés des sinistrés.

Ces Commissaires considèrent que ce moyen invoqué est la preuve que les initiateurs de la résolution sont en panne d'idées.

En effet, pour eux, les inondations ne datent que d'il y a trois mois alors que le combat pour faire partir Macky SALL de la présidence de l'Assemblée nationale a commencé il y a un an.

Au surplus, ces Commissaires s'étonnent qu'on veuille conférer à l'Assemblée nationale, la compétence de trouver une solution aux problèmes des inondations alors qu'une telle mission incombe au Gouvernement.

Pour eux, il est grave pour un député, d'ignorer qu'il ne lui revient pas d'agir en lieu et place du Gouvernement, mais plutôt de contrôler l'action gouvernementale.

c) Sur la mésentente entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif

Ces Commissaires estiment que l'idée d'une mésentente entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif n'existe que dans la tête de certains et que rien dans les faits ne l'atteste. Et pour cause, depuis le déclenchement de la procédure de destitution de Monsieur Macky SALL, personne n'est en mesure de démontrer l'existence d'un quelconque conflit entre l'exécutif et le législatif.

Du reste, diront-ils, il est regrettable de tenter de justifier un tel coup de force par une soi-disant crise de confiance entre le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale en tentant, de manière pernicieuse, de diviser la majorité en deux camps antagonistes soutenant respectivement le Président Abdoulaye WADE et Monsieur Macky SALL.

Au total, les tenants de la thèse du rejet du projet de résolution se disent peinés de voir l'exception sénégalaise en matière de démocratie malmenée avec autant de cynisme.

Cette initiative, à les en croire, apporte une dose supplémentaire à la manière dont certains ont pris la responsabilité « d'assassiner » la démocratie méconnaissant, au passage, le rôle du législateur qui est de voter la loi dans le sens de l'intérêt général et non pour « liquider » quelqu'un.

## **2°) Les partisans de l'adoption du texte.**

Pour les tenants de la ligne majoritaire, la proposition de résolution est fort opportune en ce qu'elle repose sur des faits incontestables qui se sont manifestés par :

- a) un blocage certain du fonctionnement de l'Assemblée nationale.

De l'avis de ces Commissaires, la léthargie dans laquelle est plongée notre Institution du fait de la carence de son Président se manifeste à plusieurs niveaux.

D'abord, au plan interne, il est à noter que de juillet à octobre 2008, en dehors de l'examen des propositions de loi de notre collègue Sada NDIAYE, l'Assemblée nationale n'a organisé aucune séance plénière.

Or, non seulement plusieurs projets de loi ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale par le Gouvernement, mais en plus, le règlement intérieur prescrit la tenue d'une séance de questions orales tous les mercredis.

C'est ainsi que plusieurs collègues ont interpellé le Gouvernement sur des sujets de grand intérêt pour nos populations, mais les séances de discussion y afférentes n'ont pas été organisées.

Il s'y ajoute que depuis plusieurs mois, le Président de l'Assemblée nationale n'a présidé aucune réunion statutaire de notre Institution et qu'il semble avoir pris l'option, depuis déjà quelques temps, d'administrer l'Institution par procuration délivrée au premier Vice-Président, à qui, du reste, un hommage appuyé a été rendu.

Une telle situation a amené certains de vos Commissaires à assimiler le comportement de l'actuel Président de l'Assemblée nationale à un abandon de poste.

Ensuite, sans méconnaître le rôle qui incombe au Gouvernement, mais au regard de la mission de représentant du peuple qui caractérise le mandat parlementaire, il eût été pertinent pour les députés d'être aux côtés des populations qui ont vécu avec beaucoup de difficultés les épreuves des inondations et autres calamités naturelles.

Aussi, il faut constater, pour le regretter, qu'au moment où le Président de la République, le Gouvernement et le Sénat se mobilisaient pour faire face, l'Assemblée nationale a, tristement, brillé par son absence aux côtés des populations.

Enfin, il est constant que la représentation de l'Assemblée nationale à l'extérieur de l'Institution incombe à son Président. C'est pourquoi, vos Commissaires dans leur grande majorité, ont déploré l'absence de celui-ci lors des cérémonies protocolaires et autres activités de la République.

L'illustration la plus récente a été son absence de la fête de la moisson qui a vu la participation de tous les corps constitués aux côtés de Monsieur le Président de la République.

b) Une divergence profonde entre le Président de l'Assemblée nationale et la majorité parlementaire.

Il est manifeste, de l'avis de certains Commissaires, que le Président de l'Assemblée nationale est aujourd'hui en rupture de ban avec la majorité parlementaire qui l'avait élu.

Ses déclarations récentes dans une radio étrangère, que des Commissaires ont qualifié de propos injurieux, l'attestent en n'en point douter.

En effet, diront vos Commissaires, considérer aujourd'hui que la majorité qui vous a élu hier et qui vous a accompagné loyalement pendant un an, est une « majorité mécanique », c'est manquer de respect à ses pairs et vous dénie de fait, toute compétence pour les diriger.

c) Une crise de confiance entre le Président de la République, Leader de la coalition et le Président de l'Assemblée nationale.

La collaboration des pouvoirs qui est une caractéristique de notre régime politique charrie deux exigences que sont l'entente harmonieuse entre l'exécutif et le législatif et, en cas de concordance entre la majorité parlementaire et la majorité présidentielle, la reconnaissance que tout pouvoir procède du Président de la République, leader de la coalition, à qui incombe, seul, la prérogative de dévolution des responsabilités.

Le respect de ces règles du jeu démocratique a permis à l'actuel Président de l'Assemblée nationale d'exercer toute sorte de responsabilité au sommet de l'Etat, sans jamais faire acte de candidature ni déposer de profession de foi.

Et aujourd'hui, que la confiance de Monsieur le Président de la République lui a été retirée la dignité humaine aurait dû le conduire à en tirer toutes les conséquences, en démissionnant.

C'est pourquoi, au regard de tout ce qui précède, quatre vingt dix neuf députés ont, dans le cadre d'un processus mûrement réfléchi, pris la responsabilité de mettre un terme à cette situation grosse de danger pour le fonctionnement régulier de notre Institution et qui, à terme, aurait pu conduire à une dissolution pure et simple de l'Assemblée nationale dès le mois de juin 2009.

En tout état de cause, le moment est venu pour chacun d'assumer ses positions.

Dans ce combat politique, la majorité parlementaire a choisi le camp de Monsieur le Président de la République et celui du peuple et s'évertuera à leur servir de bouclier.

Pour conclure sur ce point, certains de vos Commissaires, convoquant Lénine diront que « Continuer la lutte lorsqu'elle est manifestement avantageuse pour l'ennemi est un crime », voire un suicide rajouteront d'autres.

Malheureusement, considéreront certains Commissaires, le drame pour Monsieur Macky SALL réside dans un entourage qui l'oriente et le pousse à se radicaliser contre Monsieur le Président de la République et contre la majorité parlementaire qui l'avait porté à la présidence de l'Assemblée nationale.

En marge de ces positions exprimées, il a été soulevé au cours du débat, d'autres points de discussion ayant trait :

- à la tentative d'une dernière médiation pour ramener le Président de l'Assemblée nationale à la raison ;
- à la nécessité qu'il y avait de joindre la liste des signataires au projet de résolution, compte tenu du caractère historique de ce document ;
- à l'opportunité de profiter du vote de la résolution pour renouveler l'ensemble du bureau.

A ces propositions, des Commissaires ont répondu que :

- le Président de l'Assemblée nationale a jusqu'ici fait fi de toutes les tentatives de médiation ;
- qu'il n'y avait pas lieu de joindre la liste des signataires au projet de résolution dès lors que le bureau a déjà constaté la recevabilité de la résolution dans le respect des dispositions édictées par l'article 15 du règlement intérieur modifié ;
- qu'au terme également dudit article, notamment en son alinéa 2, les renouvellements à opérer peuvent s'appliquer individuellement au Président de l'Assemblée nationale et à chaque membre du bureau ou collectivement. Que dès lors, l'option prise aujourd'hui de l'appliquer au Président de

l'Assemblée nationale, procède d'une démarche parfaitement légale.

Au terme de discussions franches et sincères, Monsieur le Président de la Commission donnera la parole à Monsieur le Ministre qui préférera s'abstenir de participer au débat.

C'est ainsi que Monsieur le Président de la Commission mettra aux voix le projet de résolution que vos Commissaires ont adopté à la majorité de **dix neuf** voix pour et **deux** contre.

Ils vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève aucune objection majeure de votre part.

**ANNEE 2009**  
**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**ASSEMBLEE NATIONALE**  
**XIe LEGISLATURE**  
**JOURNAL DES DEBATS**  
**SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2008-2009**  
**COMPTE RENDU IN- EXTENSO**  
**SEANCE DU DIMANCHE 09 NOVEMBRE 2008**

**Sommaire**

**Examen du Projet de Résolution mettant fin aux fonctions de  
Monsieur Macky Sall en qualité de Président de l'Assemblée  
nationale du Sénégal**

	<b>Pages</b>
1 - Membre du Gouvernement présent.....	02
2 - Ouverture de la séance.....	02
3 - Discussion générale.....	21
4 - Fin de la séance.....	78

**Secrétaires élus**

-Madame Gnagna THOURE  
-Monsieur Daour Niang NDIAYE

**Présidence de**

- Monsieur Iba Der THIAM,  
1<sup>er</sup> Vice- Président

## Séance plénière du dimanche 09 novembre 2008

*(La séance est ouverte à 09 h 30)*

- 1 -

### MEMBRE DU GOUVERNEMENT PRESENT

Est au banc du Gouvernement :

Monsieur Abdou Aziz SOW, Ministre de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des Relations avec les Institutions.

- 2 -

### OUVERTURE DE LA SEANCE

#### MONSIEUR LE PRESIDENT

Honorables députés,

Mesdames et messieurs

La séance est ouverte.

Nos collègues, Madame Oumou SOW, Messieurs Ousmane GUEYE, Chérif El Waly DIOP, Moustapha CISSE LO, Ousmane BA, s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas ?

Nos collègues sont excusés.

Honorables Députés,

Mes chers Collègues,

J'ai reçu pour examen les affaires suivantes :

- projet de loi n°60/2008, portant loi de finances rectificative pour l'année 2008;

- projet de loi n°61/2008 relatif à la sécurité en matière nucléaire et à la radioprotection;
- projet de loi n°62/2008 autorisant Monsieur le Président de la République à ratifier l'Accord international sur l'initiative africaine concertée sur la réforme du budget signé à Prétoria le 24 juin 2007;
- projet n°63/2008 portant dissolution de la Société nationale des chemins de fer du Sénégal;
- projet de loi n°64/2008 portant approbation du programme triennal d'investissement public 2009 – 2011.

Acte est donné du dépôt de ces affaires.

Mes chers Collègues, Monsieur le Ministre, l'ordre du jour appelle l'examen du projet de résolution mettant fin aux fonctions de Monsieur Macky SALL en qualité de Président de l'Assemblée nationale du Sénégal.

La parole est à notre collègue Seydou DIOUF, rapporteur de la Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains.

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mes Chers Collègues,

La Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains s'est réunie le vendredi 7 novembre 2008, dans la salle de la Commission des Finances, sous la présidence de Monsieur Aly LO, président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de résolution mettant fin aux fonctions de Monsieur Macky SALL, en qualité de Président de l'Assemblée nationale du Sénégal.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Abdou Aziz SOW, Ministre de l'Information, des Télécommunications, des TIC, du NEPAD et des Relations avec les Institutions, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président de la Commission a souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre avant de demander au Rapporteur de la Commission de procéder à la lecture du projet de résolution.

Il ressort de la lecture du texte soumis à l'examen des membres de la Commission que l'élan de mobilisation, l'innovation et la volonté de

renouveau qui avaient caractérisé l'entame de la législature s'est brisé au bout d'une année.

Il en a ainsi résulté un blocage affectant considérablement le fonctionnement régulier de notre Institution.

De l'avis des initiateurs du projet de résolution, la carence de l'actuel Président de l'Assemblée nationale se manifeste par le non accomplissement de ses charges républicaines telles la présidence des séances plénières et des réunions statutaires ainsi que par la récurrence de ses absences dans les cérémonies protocolaires.

C'est ainsi que plongée dans une profonde léthargie, l'Assemblée nationale n'a pu être aux côtés de nos Compatriotes qui, il n'y a guère, ont vécu les épreuves des inondations et autres calamités naturelles.

Il s'y ajoute que la mésentente évidente entre le Président de l'Assemblée nationale et la majorité parlementaire, de laquelle il est issu, est non seulement source de blocages internes, mais pourrait être le lit d'une crise institutionnelle entre le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Législatif.

Pour toutes ces raisons, il est apparu urgent de mettre fin aux Fonctions de Monsieur Macky SALL, comme Président de l'Assemblée nationale en application des dispositions combinées des articles 62 alinéa 1<sup>er</sup> de la Constitution et 15 alinéa 1<sup>er</sup> de la loi organique portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale, modifiés.

A la suite de la présentation du projet de résolution, des Commissaires ont considéré qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat sur ce texte en proposant qu'il soit directement mis au voix.

A leur avis, le débat s'est déjà tenu lors de l'examen des deux propositions de loi de notre Collègue Sada NDIAYE et que l'occasion a déjà été donnée aux uns et aux autres d'exprimer à suffisance leurs points de vue.

Pour d'autres Commissaires en revanche, l'opportunité du débat ne souffre d'aucun doute en ce qu'il permettra de confronter les arguments des différentes parties.

Ces préalables réglés, la discussion générale qui s'en est suivie a permis de regrouper les opinions exprimées par vos Commissaires autour de deux positions majeures, chacune corroborée par des arguments.

#### **1°) Les partisans du rejet du texte.**

Pour ces Commissaires qui ont plaidé en faveur du rejet du texte, les arguments développés pour justifier la destitution de Monsieur Macky SALL de la présidence de l'Assemblée nationale sont des arguments fallacieux, préparés à la dernière minute.

a) Sur le blocage du fonctionnement de l'Institution.

Il apparaît aux yeux de ces Commissaires qu'à ce jour, aucun fait précis ne vient étayer la thèse du blocage du fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Bien au contraire, diront-ils, depuis l'avènement de Monsieur Macky SALL à la tête de l'Institution, pas un seul texte de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale n'a souffert de défaut d'examen et que son absence n'a pas empêché la tenue des réunions des organes de l'Assemblée nationale.

b) Sur l'absence de l'Assemblée nationale aux côtés des sinistrés.

Ces Commissaires considèrent que ce moyen invoqué est la preuve que les initiateurs de la résolution sont en panne d'idées.

En effet, pour eux, les inondations ne datent que d'il y a trois mois alors que le combat pour faire partir Macky SALL de la présidence de l'Assemblée nationale a commencé il y a un an.

Au surplus, ces Commissaires s'étonnent qu'on veuille conférer à l'Assemblée nationale, la compétence de trouver une solution aux problèmes des inondations alors qu'une telle mission incombe au Gouvernement.

Pour eux, il est grave pour un député, d'ignorer qu'il ne lui revient pas d'agir en lieu et place du Gouvernement, mais plutôt de contrôler l'action gouvernementale.

c) Sur la mésentente entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif

Ces Commissaires estiment que l'idée d'une mésentente entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif n'existe que dans la tête de certains et que rien dans les faits ne l'atteste. Et pour cause, depuis le déclenchement de la procédure de destitution de Monsieur Macky SALL, personne n'est en mesure de démontrer l'existence d'un quelconque conflit entre l'exécutif et le législatif.

Du reste, diront-ils, il est regrettable de tenter de justifier un tel coup de force par une soi-disant crise de confiance entre le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale en tentant, de manière pernicieuse, de diviser la majorité en deux camps antagonistes soutenant respectivement le Président Abdoulaye WADE et Monsieur Macky SALL.

Au total, les tenants de la thèse du rejet du projet de résolution se disent peinés de voir l'exception sénégalaise en matière de démocratie malmenée avec autant de cynisme.

Cette initiative, à les en croire, apporte une dose supplémentaire à la manière dont certains ont pris la responsabilité « d'assassiner » la démocratie méconnaissant, au passage, le rôle du législateur qui est de voter la loi dans le sens de l'intérêt général et non pour « liquider » quelqu'un.

## **2°) Les partisans de l'adoption du texte.**

Pour les tenants de la ligne majoritaire, la proposition de résolution est fort opportune en ce qu'elle repose sur des faits incontestables qui se sont manifestés par :

### **a) un blocage certain du fonctionnement de l'Assemblée nationale.**

De l'avis de ces Commissaires, la léthargie dans laquelle est plongée notre Institution du fait de la carence de son Président se manifeste à plusieurs niveaux.

D'abord, au plan interne, il est à noter que de juillet à octobre 2008, en dehors de l'examen des propositions de loi de notre collègue Sada NDIAYE, l'Assemblée nationale n'a organisé aucune séance plénière.

Or, non seulement plusieurs projets de loi ont été déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale par le Gouvernement, mais en plus, le règlement intérieur prescrit la tenue d'une séance de questions orales tous les mercredis.

C'est ainsi que plusieurs collègues ont interpellé le Gouvernement sur des sujets de grand intérêt pour nos populations, mais les séances de discussion y afférentes n'ont pas été organisées.

Il s'y ajoute que depuis plusieurs mois, le Président de l'Assemblée nationale n'a présidé aucune réunion statutaire de notre Institution et qu'il semble avoir pris l'option, depuis déjà quelques temps, d'administrer

l'Institution par procuration délivrée au premier Vice-Président, à qui, du reste, un hommage appuyé a été rendu.

Une telle situation a amené certains de vos Commissaires à assimiler le comportement de l'actuel Président de l'Assemblée nationale à un abandon de poste.

Ensuite, sans méconnaître le rôle qui incombe au Gouvernement, mais au regard de la mission de représentant du peuple qui caractérise le mandat parlementaire, il eût été pertinent pour les députés d'être aux côtés des populations qui ont vécu avec beaucoup de difficultés les épreuves des inondations et autres calamités naturelles.

Aussi, il faut constater, pour le regretter, qu'au moment où le Président de la République, le Gouvernement et le Sénat se mobilisaient pour faire face, l'Assemblée nationale a, tristement, brillé par son absence aux côtés des populations.

Enfin, il est constant que la représentation de l'Assemblée nationale à l'extérieur de l'Institution incombe à son Président. C'est pourquoi, vos Commissaires dans leur grande majorité, ont déploré l'absence de celui-ci lors des cérémonies protocolaires et autres activités de la République.

L'illustration la plus récente a été son absence de la fête de la moisson qui a vu la participation de tous les corps constitués aux côtés de Monsieur le Président de la République. En réalité, il est aujourd'hui de notoriété publique, que l'actuel Président de l'Assemblée nationale semble privilégier, sur le territoire national comme à l'étranger, ses activités personnelles au détriment de ses charges républicaines, le tout, à des fins inavouées.

b) Une divergence profonde entre le Président de l'Assemblée nationale et la majorité parlementaire.

Il est manifeste, de l'avis de certains Commissaires, que le Président de l'Assemblée nationale est aujourd'hui en rupture de ban avec la majorité parlementaire qui l'avait élu.

Ses déclarations récentes dans une radio étrangère, que des Commissaires ont qualifié de propos injurieux, l'attestent en n'en point doutant.

En effet, diront vos Commissaires, considérer aujourd'hui que la majorité qui vous a élu hier et qui vous a accompagné loyalement pendant un an, est une « majorité mécanique », c'est manquer de respect à ses pairs et vous dénie de fait, toute compétence pour les diriger.

c) Une crise de confiance entre le Président de la République, Leader de la coalition et le Président de l'Assemblée nationale.

La collaboration des pouvoirs qui est une caractéristique de notre régime politique charrie deux exigences que sont l'entente harmonieuse entre l'exécutif et le législatif et, en cas de concordance entre la majorité parlementaire et la majorité présidentielle, la reconnaissance que tout pouvoir procède du Président de la République, leader de la coalition, à qui incombe, seul, la prérogative de dévolution des responsabilités.

Le respect de ces règles du jeu démocratique a permis à l'actuel Président de l'Assemblée nationale d'exercer toute sorte de responsabilité au sommet de l'Etat, sans jamais faire acte de candidature ni déposer de profession de foi.

Et aujourd'hui, que la confiance de Monsieur le Président de la République lui a été retirée la dignité humaine aurait dû le conduire à en tirer toutes les conséquences, en démissionnant.

C'est pourquoi, au regard de tout ce qui précède, quatre vingt dix neuf députés ont, dans le cadre d'un processus mûrement réfléchi, pris la responsabilité de mettre un terme à cette situation grosse de danger pour le fonctionnement régulier de notre Institution et qui, à terme, aurait pu conduire à une dissolution pure et simple de l'Assemblée nationale dès le mois de juin 2009.

En tout état de cause, le moment est venu pour chacun d'assumer ses positions.

Dans ce combat politique, la majorité parlementaire a choisi le camp de Monsieur le Président de la République et celui du peuple et s'évertuera à leur servir de bouclier.

Pour conclure sur ce point, certains de vos Commissaires, convoquant Lénine diront que « Continuer la lutte lorsqu'elle est manifestement avantageuse pour l'ennemi est un crime », voire un suicide rajouteront d'autres.

Malheureusement, considéreront certains Commissaires, le drame pour Monsieur Macky SALL réside dans un entourage qui l'oriente et le pousse à se radicaliser contre Monsieur le Président de la République et contre la majorité parlementaire qui l'avait porté à la présidence de l'Assemblée nationale.

En marge de ces positions exprimées, il a été soulevé au cours du débat, d'autres points de discussion ayant trait :

- à la tentative d'une dernière médiation pour ramener le Président de l'Assemblée nationale à la raison ;
- à la nécessité qu'il y avait de joindre la liste des signataires au projet de résolution, compte tenu du caractère historique de ce document ;
- à l'opportunité de profiter du vote de la résolution pour renouveler l'ensemble du bureau.

A ces propositions, des Commissaires ont répondu que :

- le Président de l'Assemblée nationale a jusqu'ici fait fi de toutes les tentatives de médiation ;
- qu'il n'y avait pas lieu de joindre la liste des signataires au projet de résolution dès lors que le bureau a déjà constaté la recevabilité de la résolution dans le respect des dispositions édictées par l'article 15 du règlement intérieur modifié ;
- qu'au terme également dudit article, notamment en son alinéa 2, les renouvellements à opérer peuvent s'appliquer individuellement au Président de l'Assemblée nationale et à chaque membre du bureau ou collectivement. Que dès lors, l'option prise aujourd'hui de l'appliquer au Président de l'Assemblée nationale, procède d'une démarche parfaitement légale.

Au terme de discussions franches et sincères, Monsieur le Président de la Commission donnera la parole à Monsieur le Ministre qui préférera s'abstenir de participer au débat.

C'est ainsi que Monsieur le Président de la Commission mettra aux voix le projet de résolution que vos Commissaires ont adopté à la majorité de dix neuf (19) voix pour et deux(02) contre.

Ils vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève aucune objection majeure de votre part.

### **Projet de Résolution**

**Considérant** que dès l'entame, la XIème législature s'est placée sous le signe de l'innovation et du renouveau à la satisfaction des populations ;

**Considérant** que cet élan s'est vite brisé à l'issue de la première année, au point de plonger l'Assemblée nationale dans un malaise, entraînant des blocages affectant son fonctionnement régulier ; il n'est un secret pour

personne que l'actuel Président de l'Assemblée nationale n'accomplit plus ses charges républicaines, il ne préside plus les séances plénières et autres réunions statutaires ; son absence à l'occasion des cérémonies protocolaires nationales est devenue une récurrence ;

Pendant ce temps, frappée de léthargie, l'Institution parlementaire n'a pu répondre comme il se devait aux sollicitations des populations telles que les récentes inondations et autres calamités naturelles ;

**Considérant** que le Président de l'Assemblée nationale est issu d'une majorité parlementaire qui l'a porté à la tête de l'Institution avec, pour mission, d'appliquer une politique bien définie ;

**Considérant** qu'une mésentente entre les deux structures est non seulement source de blocage, mais aussi, le lit d'une possible crise institutionnelle entre le Pouvoir Exécutif et le Pouvoir Législatif ;

**Consciente** de l'urgence de mettre fin à une telle situation,

Décide,

En application des nouvelles dispositions de l'article 62 alinéa 1<sup>er</sup> de la Constitution et de celles de la loi n° 2008-68 du 31 octobre 2008 modifiant l'article 15 alinéa 1<sup>er</sup> de la loi 2002-20 du 15 mai 2002 modifiant et complétant le Règlement intérieur, de mettre fin aux fonctions de Monsieur Macky SALL en qualité de Président de l'Assemblée nationale du Sénégal.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je voudrais, mes chers collègues, remercier le rapporteur pour la qualité de son travail, me tournant vers vous, je voudrais savoir si vous avez des observations à faire sur le rapport et sur le projet de résolution ?

Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE  
Mbaye NIANG  
Ndèye Fatou TOURÉ  
Thiamba SECK  
Abdoulaye BABOU

La parole est à notre collègue Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE.

### **MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE**

Merci Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,

Honorables députés,  
Bonjour!

Je voudrais concernant le rapport dire que nous avons l'habitude de le faire ici, quand le Gouvernement amène un rapport, il présente un exposé des motifs. Je crois que pour ce qui est du cas d'aujourd'hui, il y a ceux qui instruisent à charge et ceux à décharge. Par esprit de justice, je crois qu'il était plus préférable dans le rapport de commencer par ceux-là qui donnent des arguments pour dire qu'ils ne veulent plus du Président de l'Assemblée à la tête de cette Institution, et après en second aspect donner le « la » à ceux-là qui disent qu'ils veulent qu'il reste afin qu'ils développent leurs arguments. Je crois que c'est élémentaire en terme de justice, je ne veux pas aller au-delà. Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie honorable député, je passe la parole au député MBaye NIANG.

### **MONSIEUR MBAYE NIANG**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

Je pense que le rapport devait effectivement être accompagné de la liste des 99 députés qui ont signé et approuvé cette résolution par respect pour la plénière, nous réclamons la liste des députés qui ont approuvé cette résolution.

Je vous remercie Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie Honorable député.

Je passe la parole à l'honorable député NDèye Fatou TOURE.

### **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je dirais exactement ce que mon collègue MBaye NIANG vient de vous dire et je crois et espère que nous n'aurons pas à épiloguer, à discutaitter, à discuter, à échanger sur quelque chose qui est élémentaire, qui est le b.a.-ba de ce qu'une personne peut faire en terme

de procédure. Vous pourrez faire ce que vous voudrez en tant que majorité, c'est votre droit, mais quand même ayez l'obligeance de nous faire tenir la liste des députés signataires de cette fameuse résolution, les demandeurs, les initiateurs pour que nous puissions les identifier, les connaître, les décompter, c'est élémentaire parce qu'il y va de la recevabilité même de ce qui va se passer tout à l'heure. Je pense que je n'ai pas besoin outre mesure d'insister sur ce point-là, c'est élémentaire. La plénière a la plénitude de la décision, elle est au dessus de la Commission, du Bureau de l'Assemblée, du Président de l'Assemblée. La plénière décide s'il vous plaît, nous voulons prendre connaissance et c'est notre droit, c'est dans le règlement intérieur. Nous vous demandons de nous la faire tenir le plus simplement du monde.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Je voudrais demander aux membres de l'Assemblée, lorsqu'ils citent le règlement intérieur de dire quel est l'article du règlement qui fonde leur argumentation. Cela permettra d'aller vite parce que je pourrais lire l'article, le porter à la connaissance de l'opinion et des journalistes pour qu'on sache si c'est exact ou pas.

L'honorable député Thiamba SECK a la parole.

### **MONSIEUR THIAMBA SECK**

Merci Monsieur le Président et chers Collègues.

Je vais mettre l'accent sur des questions de forme, Monsieur le Président. A la page 3, paragraphe 2 « il s'y ajoute que la mésentente évidente entre le Président de l'Assemblée nationale et la majorité parlementaire de laquelle il est issu » on met directement de la majorité parlementaire dont il est issu.

A la page 5, troisième paragraphe « cette initiative à les en croire » dès qu'on dit « croire en » et « croire à », les compléments d'objets directs on dit « à en croire aux tenants de cette thèse-là » ou « à en croire ces gens-là ». Merci monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie Honorable Député. Je passe la parole à l'Honorable Député Abdoulaye BABOU.

## MONSIEUR ABDOULAYE BABOU

Je vous remercie Monsieur le Président.

Puisque l'on est en face de l'ensemble des Sénégalais et au delà peut-être du monde entier, qu'à cela ne tienne, nous allons répondre point par point à l'ensemble des questions qui ont été posées.

D'abord, j'ai une remarque d'ordre général, si véritablement l'intérêt de l'Assemblée nationale motivait les positions des uns et des autres, si sa bonne marche et le respect de son règlement intérieur était le leitmotiv de chacun de nous, eh bien ces remarques auraient dues être posées en commission. Ceux qui viennent de prendre la parole posez-leur la question : où est-ce qu'ils étaient le vendredi 7 lorsque l'on a travaillé très tard jusqu'à rater dans une certaine mesure la prière du vendredi ? Ils n'y étaient pas c'est le spectacle qui les amène ici, mais je dis surtout que c'est regrettable de voir un député qui ne maîtrise pas ses textes et qui se hasarde à faire un show qui ne marchera pas. Je réponds aux points. Le premier intervenant qu'est-ce qu'il dit ? Il confond les serviettes et les torchons ; oui ! lorsque le Gouvernement expose quelque chose, il y a un exposé des motifs et c'est vrai, quand le Gouvernement nous présente un projet, il donne les motivations, le fondement du projet parce que le texte de loi ne le dit pas, c'est un projet. Mais ici, nous sommes devant une résolution. La résolution, c'est quoi ? C'est l'expression des idées couchées sur un papier, ceux qui étaient là avec moi pendant la dixième législature, je cite le Président Doudou WADE, le savent. Comment on avait présenté la résolution. Elle faisait 12 ou 20 pages et on a lu la résolution. Dans quel pays du monde on voit une résolution avec un exposé des motifs ? C'est faire double emploi. Un projet on le justifie, mais une résolution est justifiée par elle-même avec les arguments qu'elle contient. Le rapporteur a bien fait de présenter objectivement les arguments pour et les arguments contre, mêmes les arguments les plus farfelus. Tu as été loyal jusqu'au bout parce que tu as œuvré pour l'histoire... **(Passage en wolof)**... Une résolution se justifie par elle-même... **( Passage en wolof)**...

L'autre élément est tout aussi saugrenu. « Nous voulons la liste des signataires » encore une fois, on fait une confusion lamentable entre ceux qui doivent présenter la résolution et la majorité requise pour adopter la résolution.

La résolution, d'après le texte qu'on a voté, on a dit tout simplement que 38 députés suffisent pour sa recevabilité. Dans l'Assemblée nationale où on est, qui étudie les recevabilités ? De tout temps c'est le bureau qui étudie la recevabilité et à qui on a adressé la liste ? A Monsieur Macky SALL. Vous n'avez même pas la bonne information, Monsieur Macky SALL a aujourd'hui les 99 signataires de la résolution.... **(Passage en Wolof)**...

Mais on ne prend pas la parole, juste pour dire « j'ai parlé » alors que tu n'as même pas lu ton règlement intérieur. Dans le règlement intérieur on a dit que « pour que la résolution soit recevable il faut 38 députés » ...**(Passage en Wolof)**... chacun voulait signer pour montrer son adhésion, pour dire qu'il n'y a plus de combat, c'est fini et cette résolution, la liste a été mise à la disposition du Président Macky SALL qui sait qui a signé, ou qui n'a pas signé ...**(Passage en Wolof)**... mais si vous n'avez pas la bonne information maintenant ...**(Passage en Wolof)**... aujourd'hui, on est à la plénière...**(Passage en Wolof)**... on va mettre aux voix, on dit toujours dans le règlement intérieur alinéa 2 « toutefois il peut être mis fin au mandat du Président de l'Assemblée nationale, ou des membres du bureau lorsque 76 députés votent », la moitié plus un, lorsque on n'a pas la confiance de 76 députés, on doit partir...**(Passage en Wolof)**... chacun de vous aura la parole, autant ceux qui ont signé la résolution pour la recevabilité, que ceux qui vont voter parce que ce qu'on va prendre en compte ceux ne sont pas les 99 signataires pour la recevabilité, ce qu'on va prendre en compte, c'est ce qui va sortir de ce débat et on va compter les voix. Qu'est-ce qu'il y a d'illégal?

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Je vous remercie.

La liste des orateurs, ceux qui s'étaient fait inscrire est épuisée  
Il avait demandé à intervenir, voici la liste.

J'ai lu la liste et j'ai clairement lu Maître Babou.

Je voudrais savoir si le Gouvernement désire prendre la parole.

### **MONSIEUR LE MINISTRE**

Merci bien Monsieur le Président.

La seule observation que j'avais à faire, Monsieur le Rapporteur l'a déjà prise en compte.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Par conséquent, je passe la parole à Monsieur le Rapporteur

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Je vous remercie.

Je pense qu'il y a des interpellations qui ne concernent pas a priori le rapporteur parce qu'on n'a jamais vu un rapport accompagné d'une liste de signataires quel que soit le texte qui est examiné. Le rapporteur ne fait qu'un document qui traduit les discussions en commission, donc vouloir demander que le rapport soit accompagné d'une liste de signataires, je crois que c'est méconnaître ce qui se fait comme travail dans une commission.

La deuxième chose c'est que mon frère Cheickh Abiboulaye DIEYE dans la présentation a considéré comme règle élémentaire que dans une présentation on commence par ceux qui instruisent à charge, ou à décharge, c'est une question de présentation. Moi je considère qu'il est également élémentaire lorsque nous présentons un projet de résolution avec des arguments qui le sous-tendent de mettre au devant les arguments de ceux qui ne sont pas d'accord avec le projet de texte et maintenant conforter le projet de texte par ceux-la qui sont d'accord, donc je pense que élémentaire pour élémentaire, ce sont deux formes de présentation qui sont possibles, je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je voudrais en ce qui me concerne puisqu'on a évoqué des questions auxquelles, je suis mêlé, donner ces informations à l'Assemblée, le 04 novembre 2008, j'ai écrit à Monsieur Macky SALL Président de l'Assemblée nationale, la lettre ci-après :

« OBJET : Transmission de la Résolution.

Je viens de recevoir en ma qualité de Premier Vice-Président la résolution signée par 99 députés conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale.

Je vous la transmets ci-après.

J'aimerais savoir si je peux : premièrement convoquer le bureau le mercredi 5 novembre à 11 heures pour la lui soumettre ;

Deuxièmement convoquer la conférence des Présidents le mercredi 5 novembre à 12 heures aux mêmes fins ;

Troisièmement poursuivre la procédure réglementaire pour le traitement adéquat de cette question.

En vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon profond respect.

Signée : Professeur Iba Der THIAM »

Le Président de l'Assemblée nationale Macky SALL m'a répondu le 8 novembre par une lettre qui porte le numéro 186.

« Monsieur le Président, » me dit-il, « j'accuse réception de votre correspondance relative à la résolution que vous avez bien voulu me transmettre. Je vous marque mon accord pour la soumettre au bureau et à la conférence des présidents qui seront convoqués le mercredi 5 novembre 2008 respectivement à 11 heures et à 12 heures comme vous le proposez.

En vous remerciant pour votre disponibilité, je vous prie de croire Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Signée : Macky SALL »

Voici les deux documents.

La résolution, je l'ai présentée au bureau ; elle est disponible pour tous ceux qui veulent la consulter auprès du Secrétaire Général de l'Assemblée nationale, car aucun document ici n'est secret. Tous ceux qui le souhaitent peuvent y aller. Elle est là. Je l'ai ici par devers moi. Mais pour la consulter il faut aller chez le Secrétaire général de l'Assemblée nationale, la consulter sur place si vous voulez vérifier. Si la presse veut vérifier, elle peut aussi aller demander à Madame la Secrétaire générale de l'Assemblée nationale de bien vouloir lui permettre de l'examiner.

Voilà donc les informations que je voulais donner sur cette matière.

Cher collègue Mbaye NIANG, vous avez la parole.

### **MONSIEUR MBAYE NIANG**

Je voudrais intervenir sur le rapport.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Oui, allez-y ! Il a le droit de répondre.

### **MONSIEUR MBAYE NIANG**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Je ne suis pas là pour réciter la leçon de droit que nous venons de prendre de notre collègue, mais c'est pour dire que tous les députés ne sont pas

obligés d'assister aux réunions des commissions. Moi je ne suis pas membre de la commission des lois. Donc ma présence là-bas n'est pas obligatoire. Mais nous avons le plein droit d'exiger qu'on nous présente la liste et la réponse du Président nous suffit. Bon il fallait amener la liste ici et nous la présenter c'est tout. Pour l'histoire, il faut qu'on identifie les personnes ; ces personnes-là, les 99 personnes qui ont signé pour approuver cette résolution. On sait très bien que pour amener une résolution ici l'article 15 a été modifié et exige 38 signatures de députés ; on le sait très bien. Mais c'est vous qui avez dit qu'il y a 99 noms ; il faut nous présenter ces 99 noms.

Je vous remercie.

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Je voudrais préciser qu'à la réunion de la conférence des Présidents sont convoqués tous les groupes parlementaires y compris les non-inscrits et leurs représentants ont l'obligation à la fin de la réunion d'informer ceux qu'ils sont censés représenter.

Je voudrais passer la parole à qui la demande. Oui vous l'aviez déjà obtenue. Vous avez la parole Madame.

### MADAME NDEYE FATOU TOURE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Je crois que nous nous comprenons très bien et en ce qui me concerne je peux vous dire que je suis satisfaite de ce que vous venez de dire et voudrais en tirer la conséquence immédiate. Je suis en plénière, j'ai la Secrétaire générale devant moi, vous êtes là Monsieur le Président, vous avez très bien compris que c'est notre droit le plus absolu, le plus élémentaire, en tant que député, de prendre connaissance de la liste, ne serait-ce que pour vérifier, c'est notre droit. Nous ne sommes pas membres du Bureau, nous sommes à la conférence des Présidents de manière rotative, nous sommes dans les commissions aussi, nous jugeons de l'opportunité de prendre part à des travaux de commission pour venir discuter ou non en tant qu'opposition parlementaire avec une majorité, ou de ne pas le faire. C'est notre droit le plus absolu. Personne ne peut valablement et sérieusement nous le contester et je pense que je n'ai pas besoin d'ailleurs de répondre à ce genre d'arguties. Ce que je voudrais Monsieur le Président, c'est dire que moi, personnellement je suis bien comprise par vous et ce que vous venez de me dire effectivement comme on le dit en wolof...**(Passage en wolof)**...et en plénière c'est possible je peux venir prendre la liste, je regarde, je restitue c'est tout. Je suis comprise, vous savez que c'est un droit que je réclame, que nous réclamons nous non-inscrits, c'est un droit vraiment qui est élémentaire et vous avez compris que ce droit vous ne pouvez pas nous le dénier, vous

ne pouvez pas nous l'arracher, vous ne pouvez pas faire en sorte que nous ne l'exercions pas. Et je vous en remercie. Donc le plus simple, plutôt que de perdre du temps c'est de nous donner la liste, on regarde et on vous la restitue.

Je vous remercie Monsieur le Président de me comprendre dans ce que je viens de dire.

Merci.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je voudrais vous dire que je ne vois aucun inconvénient à ce que vous veniez demander la liste au Président. Cela n'a aucun caractère secret. Chaque député peut venir vérifier effectivement, ce n'est pas interdit. Je suis désolé le député qui veut vérifier peut venir vérifier la liste ici auprès de la Secrétaire générale.

Je passe la parole à Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE.  
Madame TOURE si vous voulez prendre la liste auprès de Madame vous pouvez la consulter à son niveau.

### **MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE**

Merci Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je demande à l'assistance de faire preuve de sérénité. Tout ce que le règlement intérieur n'interdit pas nous avons parfaitement le droit de le faire. Nous travaillons dans la transparence la plus totale. On n'a absolument rien à cacher, c'est clair.

Allez-y !

### **MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE**

Merci Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Honorables députés,

Je voudrais juste préciser une chose, je crois que lorsque je demandais au rapporteur d'intervertir l'ordre entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, ce n'est pas certainement pour demander comme semble dire,

mon confrère, ou mon collègue, un exposé des motifs aujourd'hui, ce n'est pas le cas. C'était simplement par souci d'élégance, parce qu'il est de coutume, quand on vient avec une résolution, avec des décisions, qu'on soit naturellement prompt à dire soi-même ces premières remarques et à expliquer sa position. C'était élémentaire, et c'était d'une logique implacable et je pense que même pour l'Assemblée nationale et pour le futur, cela ne pose aucun problème, cela ne va pas au-delà et cela prouve simplement que nous avons le souci de l'équité et le souci de rédiger nos procès verbaux comme cela se doit. Je peux comprendre aussi l'argumentaire de Seydou, je le comprends, mais je ne le partage pas parce que simplement, il faut revoir l'histoire des procès verbaux qui ont été tenus ici. Après l'exposé des motifs d'un ministre, souvent, on lui permet, dans cet exposé ou au-delà, de développer ses arguments.

Il était normal, quand on pose une résolution pour enlever le Président de l'Assemblée, je crois qu'il était salubre, dans le texte que l'on dise d'abord les arguments de ceux qui veulent que le Président de l'Assemblée nationale soit remplacé, c'était élémentaire, c'est après seulement, je pense que par souci de justice qu'il aurait été intéressant d'amener les autres à se positionner, dans l'écriture, même si dans l'ordre de prise de parole c'est autre chose qui s'était passé. Je crois que c'est extrêmement important. Et d'autre part, en terme de présence à l'Assemblée nationale, moi, je ne suis pas membre de beaucoup de commissions et je prends à témoin, le Président de la commission des Finances, j'y suis, pendant que d'autres n'y sont pas. Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

Cher Collègue Mbaye NDIAYE, vous avez la parole.

### **MONSIEUR MBAYE NDIAYE**

Je vous remercie Monsieur le Président, l'article qui fait mention, rappel au règlement, c'est l'article 71 du règlement intérieur. Monsieur le Président, je voudrais vous inviter à lire l'article 19 de notre règlement intérieur, notamment à la page 17, «les propositions de la conférence des Présidents, sont affichées et distribuées aux députés et l'Assemblée nationale peut les modifier », donc l'Assemblée nationale est bien habilitée à exiger que la liste des signataires lui soit donnée. Donc, la proposition de Madame le député Ndeye Fatou Touré, va dans le sens de la position de l'Assemblée nationale qui est supérieure à celle de toutes les autres structures ; le Bureau, la Conférence notamment. Voilà, Monsieur le Président.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Oui Maître Babou ? Le Président de la Commission d'abord. Je n'avais pas vu qu'il avait levé la main. Etant Président de la Commission je lui donne la priorité.

## **MONSIEUR ALY LO**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
chers collègues,

Monsieur le Président, nous avons connu à peu près les mêmes problèmes lors de la commission technique. Comme l'a dit tout à l'heure notre collègue MBaye NDIAYE, je pense que la plénière est souveraine et je voudrais proposer que nous puissions consulter la plénière pour pouvoir entrer dans le débat.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.  
Cher Collègue Abdoulaye BABOU, vous avez la parole.

## **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Monsieur le Président, moi je suis au regret de constater qu'on aurait pu nous épargner ce débat qui nous éloigne un peu de l'essentiel, mais il ne faut pas laisser l'ombre d'un doute. Je reprends le même texte que cite mon ami et frère MBaye NDIAYE, mais il se trompe souvent et il se trompe encore une 2<sup>e</sup> fois, quand il cite l'article 19 il faut dire aux Sénégalais ce que dit l'article 19. L'article 19 dit « la Conférence des Présidents établit l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, fixe le calendrier des travaux des commissions, peut décider de l'organisation des débats », ainsi de suite. Qu'est ce que cela à avoir avec ce qu'on fait alors que vous parlez de recevabilité, nous on parle de recevabilité de liste, MBaye nous sort un article qui fixe les problèmes de calendrier. Allons MBaye, quand même !

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je voudrais ajouter que l'article 19 dit, il faut le lire in-extenso pour l'opinion qui nous écoute « les propositions de la conférence des Présidents sont affichées et distribuées aux députés ». Vous avez reçu effectivement les documents. Il n'y a que l'affichage qui n'est pas effectuée parce que c'est un système qui n'est pas encore entré en vigueur à

l'Assemblée. L'Assemblée peut les modifier notamment quant au nombre et au rang des affaires dont l'inscription à l'ordre du jour est proposée [au nombre et au rang ! On n'a pas dit sur la substance] Un système d'affichage électronique est institué pour l'information des députés ». C'est ce que dit le texte, il est là, il est extrêmement clair.

J'ai été dans de nombreuses institutions internationales où j'ai présidé des réunions, chaque fois qu'il y a des documents on les met à la disposition du bureau et les gens ont la possibilité s'ils le veulent de venir les consulter sur place. C'est cela la règle de la transparence et c'est la raison pour laquelle j'ai pensé que notre Assemblée n'avait rien à cacher, elle devait montrer que nous avons une liste de 99 noms parce qu'on l'a transmise au principal intéressé, il n'y a donc pas de problèmes.

Maintenant je veux savoir si on peut passer à la discussion sur la substance ? le Président de la Commission a souhaité qu'on consulte l'Assemblée sur cela.

Quels sont ceux qui veulent qu'on engage le débat sur la discussion générale ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

- 3 -

### DISCUSSION GENERALE

La discussion générale est ouverte.

Quels sont ceux qui veulent intervenir ?

Voici la liste des orateurs :

Mbaye NDIAYE  
Ndèye Fatou TOURE  
Mbaye NIANG  
Ousmane SOW HUCHARD  
Daour Niang NDIAYE  
Aliou Aïdara SYLLA  
Ndiawar TOURE  
Elhadji Wak LY  
Ndiawar WADE  
El Hadj Malick DIOP  
Mamadou Moustapha dit Djamil DIOP  
Amadou Ciré SALL  
Khadidiatou DIEDHIOU  
Moussa SY  
Demba DIOP  
Ahmed FALL

Fatou Youssouf AIDARA  
Abdoulaye SENE  
Pape Dib SARR  
Aliou SECK  
Amadou Gallo NDIAYE  
Amadou KA  
El hadji Moustapha DIOUF  
Fatou DIOUF  
Gnagna THOURE  
Thierno SY  
Abdoulaye BABOU  
Mously DIAKHATE  
Thierno LO  
Ibra DIOUF  
Astou Kane SALL  
Anta DIEYE  
Abdoulaye DRAME  
Ndèye Bakhaw NDIONGUE  
Oumar SANE  
Mor Maty SARR  
Amadou DIARRA  
Aliou DIA  
Emilie DIATTA  
Joseph NDONG  
Aïssatou MBODJ  
Balla Moussa DAFPE  
Mamadou DIALLO n°2  
Kalidou NIASSE  
Youba SAMBOU  
Abdoulaye NDOUR  
Aïda GAYE  
Fatou KAYERE  
Mamadou Lamine DRAME  
Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE  
Abdoulaye DIENG n°2  
Bocar Sadikh KANE  
Abdou SANE  
Amie Diallo DIOUF  
Doudou WADE

La liste des orateurs est close.

Si vous voulez que je lise la liste de ceux qui ont signé, cela ne me gêne pas.

Ont signé cette résolution :

Fatou Youssouf AIDARA  
Gnagna THOURE  
Seynabou WADE  
Alioune SOW  
Alioune CISSE  
Thierno Ibrahima SY  
Abdoulaye DRAME  
El hadj Famara SENGHOR  
Abdou SANE  
Seydou DIOUF  
Mamadou DIALLO n°1  
Amadou Gallo NDIAYE  
Daour Niang NDIAYE  
Alpha KOITA  
Moussa SY  
Khadidiatou DIEDHIOU  
Oumar SANE  
Moussa SOW  
Astou Kane SALL  
Ndiawar TOURE  
Abdoulaye BABOU  
Doudou WADE  
Oumar NDOYE  
Kalidou NIASSE  
Issaga LY  
Mamadou DIOUF  
Aminata SALL  
Ndèye GAYE  
Thierno LO  
Amadou DIARRA  
Mamadou Lamine THIAM  
Mamadou SECK  
Oumou SOW  
Amadou BALDE  
Emilie DIATTA  
Marième GUEYE GASSAMA  
Masseck GUEYE  
Moussa NDIAYE  
Balla Moussa DAFPE  
Joseph NDONG  
Fatou KAYERE  
Aminata LO  
Daba CAMARA  
Abdoulaye BA

Ndiawar WADE  
Aly LO  
Robert dit Khadim TABET  
Ndeye Bakhaw NDIONGUE  
Aïssa Mama KANE  
Alioune SOUARE  
Sidy SALL  
Moustapha CISSE  
El Hadj Malick DIOP  
Salif BA  
Youssou DIOP  
Bocar Sadikh KANE  
Aminata DIALLO  
Abdoulaye DIENG N°1  
Tafsir THIOYE  
Abdoulaye DIENG n°2  
Abdou FALL  
Sada NDIAYE  
Youba SAMBOU  
Modou dit Fada DIAGNE  
Ousmane BA  
Djiby BASSE  
Bassirou Doro LY  
Amadou Ndiaye LO  
Aïssatou MBODJ  
Adama KANE  
Oumou SOW  
Iba Der THIAM  
Moustapha GUIRASSY  
Ahmed FALL  
Mor Maty SARR  
Khouraïchi THIAM  
Amadou KA  
Fatou SOW  
Mame Bousso SAMB  
Georges TENDENG  
Sokhna NDIAYE  
Fatou MANGARA  
Yatta BA  
Anta DIEYE  
Mamadou Lamine DRAME  
Kalidou DIENG  
Néné Marième KANE  
Moussa DIAO N°2  
Aliou SECK

Abdou Khadim GUEYE  
Samba Khary CISSE  
Babacar KHOUMA  
Assane DIAGNE  
Moussa CISSE  
Adama SOW  
DJIBY CISSE  
Moctar MBACKE  
Aliou AIDARA SYLLA

99.

C'est fini, je n'ouvre plus le débat sur cela, c'est une question qui est réglée.

Je passe la parole à notre collègue Mbaye NDIAYE.

...(Tumulte dans la salle)...

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Vous avez raison.

#### **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Monsieur le Président, vous avez évoqué une question, il faut l'évoquer totalement et je suis bien placé pour le dire, après que ces 99 personnes aient signé, après dépôt de cette liste, d'autres députés qui n'ont pas entendu leur nom sont venus ici pour signer en complément c'est le cas de Aïda GAYE.

Je peux être témoin, c'est le cas d'autres, un confrère du nom de BASSEL et d'autres députés, pour tout simplement porter à la connaissance de tous ceux qui ont signé, ceux qui veulent signer dépassent ceux qui ont signé pour que nul n'en ignore.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Cette précision est utile, merci!

Je passe la parole à l'honorable député Mbaye NDIAYE.

#### **MONSIEUR MBAYE NDIAYE**

Monsieur le Président,

Chers Collègues,  
Monsieur le Ministre,

Je dois dire que je suis parmi les Sénégalais qui ont le plus mal aujourd'hui. L'article 62 de la Constitution modifiée par notre collègue Sada NDIAYE qui ne prend pas part aux débats. Il sait pourquoi. Cet article là fixe la durée du mandat du bureau à un an. La Constitution est la charte fondamentale, elle est au-dessus de toutes les autres lois nationales. L'article 15 du règlement intérieur, donc inférieur, donne la possibilité à 38 députés d'arracher ce pouvoir, cette responsabilité d'un membre du bureau, lui arrache ce pouvoir-là de rester pendant un an, le lui arrache simplement par la volonté de 38 députés à travers une loi inférieure. Qu'on n'invoque pas ici la saisine du Conseil Constitutionnelle dont les responsabilités effectivement ne lui permettent pas d'intervenir dans ce débat. Mais, Monsieur le Président de la République est gardien de la Constitution. Et c'est à ce titre que je l'interpelle, qu'il n'écoute pas ceux qui le poussent aujourd'hui à avoir cette attitude de violation de la Constitution dont il est le gardien, qu'il continue à ne pas écouter ceux-là et après la liquidation de Macky SALL que l'on revienne aux respects de nos Institutions, qu'on rétablisse la hiérarchie des valeurs de nos lois et de nos règlements. C'est un minimum et je pense que chacun ici en votant saura que nous sommes en train d'agir en violation de ce que donne un membre de bureau, la Constitution à travers son article 62 modifié. C'est ma première observation.

La deuxième observation... **(Passage en wolof )...**

La loi satanique Sada NDIAYE a rappelé les querelles politiciennes de 84 et de 91 pour déposer un Président de l'Assemblée.

Est-ce que réellement... **(Passage en wolof)**... Non ! Maître WADE n'a pas commis d'erreur. C'est ceux-là qui le poussent aujourd'hui à avoir cette attitude.

**[Applaudissements nourris].**

Et, je crois que... **(Passage en wolof)**... C'est pourquoi Monsieur le Président, je salue vraiment votre esprit de dépassement. La liste des 99 va démontrer encore une fois que ce sont des faussaires. Les gens ont fait du n'importe quoi : une double inscription, des fausses signatures, etc. On le démontrera. C'était la troisième observation.

Quatrième observation : Mesdames et Messieurs l'Assemblée va être installée dans une instabilité permanente parce que, aujourd'hui, vous allez... **(Passage en wolof)**... les membres de bureau sont élus depuis juin donc à chaque fois qu'il faudra renouveler il faut faire des résolutions, sinon les délais ne seront pas conformes. L'Assemblée va vivre dans

l'instabilité permanente, Mesdames et Messieurs, est-ce que notre Assemblée mérite cela ? J'en ai terminé.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je voudrais saisir l'occasion pour rappeler au public présent dans cette salle qu'à la moindre manifestation d'état d'âme, je ferais vider immédiatement la salle conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Je passe la parole à l'honorable député Ndèye Fatou TOURE.

### **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

Merci Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

Notre Assemblée est convoquée ce matin par 98 d'entre nous afin d'examiner une résolution que je mets entre guillemet ayant pour objet exclusif de mettre fin au mandat de l'actuel Président de l'Assemblée, en l'occurrence Monsieur Macky SALL et ceci depuis l'entrée en vigueur des lois à la fois constitutionnelle et organique dites lois Sada NDIAYE. Ce faisant, les initiateurs de ce projet de résolution ne sont préoccupés que par une chose : la destitution de l'actuel Président de l'une des institutions phares de notre République dont le mandat a été ramené à sa plus faible expression. Ainsi notre représentation nationale, article 3 de la Constitution ne c'est pas préoccupée dans sa majorité des priorités du moment, à savoir le déficit et les tensions budgétaires qui caractérisent nos finances publiques, le défaut d'assainissement de nos capitales régionales en particulier Dakar et sa banlieue inondée, la production et la fourniture par la SENELEC d'électricité en quantité suffisante et à un coût moindre pour les usagers. Notre majorité ne semble pas être consciente de la nécessité d'agir vite pour offrir à nos concitoyens des soins et services de santé de qualité et à nos enfants une éducation de qualité bien achevée. La coalition SOPI, PDS et ses alliés, n'est pas soucieuse de créer les conditions d'une bonne production agricole, d'une pêche et d'un élevage adéquat y compris les conditions idoines de stockage, de traitement et de commercialisation, le Parti Démocratique Sénégalais et ses alliés ont pour souci de décrédibiliser aujourd'hui nos Institutions, en particulier l'Assemblée nationale en procédant notamment et sans motifs sérieux et légitimes à des modifications intempestives et inconsidérées de notre Constitution et de toutes nos chartes. Tout ceci intervient dans un monde en pleine mutation et en crise à un moment où le peuple américain que nous saluons au passage vient de manifester sans ombrage son ancrage dans la démocratie et dans la liberté, son choix pour la justice, l'égalité, l'équité, la non-discrimination et aspire à un monde meilleur ou l'espoir est

permis. Nous, parlementaires d'un pays d'Afrique pauvre qui cherche sa voie dans une géostratégie mondiale caractérisée par l'émergence de la Chine, du Japon, du Brésil face à une Europe qui est en train de se redéployer stratégiquement et économiquement, et une Amérique fortement secouée par une crise financière sans précédent et un effort de guerre, devenu insoutenable pour les Amériques et pour le monde entier, nous sommes en train de fragiliser nos Institutions, de faire reculer notre démocratie et ceci de manière honteuse, notre peuple, le peuple sénégalais qui nous a investi, qui nous a porté dans cet hémicycle, qui nous a investi de sa souveraineté, mérite mieux que cela. Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je passe la parole à l'honorable député Mbaye Niang. Le tant est connu, nous sommes 50 et quelques orateurs, le temps c'est 5mn.

### **MONSIEUR MBAYE NIANG**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,

**(Intervention en wolof).**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à Monsieur Ousmane Sow HUCHARD.

### **MONSIEUR OUSMANE SOW HUCHARD**

Merci Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,

L'écologiste que je suis est très peiné de devoir s'exprimer aujourd'hui devant vous. Chers collègues, je ne vais pas dire que je suis un apprenti député mais, c'est presque. Je suis en train d'apprendre mon métier mais je suis énormément peiné, parce que nous les écologistes, comme je le disais encore, nous sommes les derniers rêveurs en politique, ceux qui veulent changer le monde avec des fleurs à la main, ceux qui veulent changer le monde en se fondant sur les capacités de chaque être humain, à prendre en charge sa propre destinée dans un environnement sain et à prendre en charge aussi la biodiversité qui nous entoure, en prenant conscience que ce n'est qu'avec elle que nous pourront survivre sur cette planète.

L'écologiste que je suis est très peiné aujourd'hui parce qu'en arrivant à l'Assemblée nationale après le 3 juin 2007, j'ai eu à écouter un homme qui était au perchoir ici, le Président Macky SALL qui dans tout ce qu'il disait nous a donné une impression très forte qu'il voulait vraiment créer une rupture dans cette Institution. Nous l'avons profondément senti, vous le savez tous, je ne suis pas du PS, ni du PDS, je suis un écologiste du rassemblement des verts, mais nous avons senti, et cela je le dis sincèrement, sa volonté de vouloir rompre avec un certain passé, avec une certaine pratique. Nous l'avons senti et c'est pourquoi nous étions très heureux de participer à cette aventure combien exaltante, on avait commencé à rêver malheureusement «**Khalam demoonnë bëy neex buum gë dog** » il y a quelqu'un qui m'a dit : « mais Huchard tu ne parles pas wolof », je lui ai dit ah oui !... **(Passage en wolof)**...

Nous avons reçu le Président Macky SALL à la Commission Développement et de l'Aménagement du Territoire et nous l'avons entendu à cette occasion un rapport assez large avait été consigné sur toutes les ambitions qu'il nous avait laissé entrevoir dans ses propos. Malheureusement, aujourd'hui une résolution veut mettre fin à cette belle aventure, c'est vrai aussi qu'il appartient à un parti politique comme on l'a dit, mais dès l'instant que nous nous retrouvons tous ici, c'est en tant qu'élus du peuple que nous sommes là. Nous ne sommes pas les élus de nos partis politiques respectifs, nous sommes des élus du peuple sénégalais c'est à ce titre et à ce titre seulement du moins d'abord, que nous devons penser nos actes tout le reste face à cette résolution, nous répliquons que les urgences sont ailleurs, nous connaissons l'état de dégradation avancée de l'environnement, nous avons entendu récemment encore le Ministre de l'Environnement, Monsieur Djibo KA. Le problème est grave, le réchauffement climatique est à nos portes, et on ne se soucie pas de l'avenir des générations futures. Il n'y a que nous qui pensons à ces générations futures ceux qui sont contre cette civilisation du « **jiiro** » qu'on veut mettre ici. Nous sommes contre cela, nous voulons penser à nos enfants, penser aux jeunes qui viendront demain, leur laisser une planète plus saine, avec des actes plus responsables de notre part.

Nous croyons à la citoyenneté active, à l'éco-citoyenneté, à la démocratie participative et au budget participatif que nous allons proposer aux citoyens aux prochaines élections.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci honorable député.

Je passe la parole à l'Honorable député Daour Niang NDIAYE.

## **MONSIEUR DAOUR NIANG NDIAYE**

Merci Monsieur le Président

**(Intervention en Wolof).**

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup honorable député.

Je passe la parole à l'honorable député Aliou Aïdara SYLLA.

## **MONSIEUR ALIOU AIDARA SYLLA**

**(Intervention en Wolof).**

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup cher Collègue.

Je passe la parole à l'honorable député Ndiawar TOURE.

## **MONSIEUR NDIAWAR TOURE**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

L'Assemblée nationale a vécu une longue période de crise qui a considérablement ralenti son fonctionnement et provoqué la rupture du dialogue que le législatif a l'obligation d'entretenir avec l'exécutif dans le respect du principe sacro saint de la séparation des pouvoirs.

La démocratie qui assure l'indépendance du pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif exige l'instauration d'un climat de confiance qui est le lit du dialogue constructif devant permettre aux différentes Institutions de notre pays d'avancer vers le même sens. Dieu merci, nous avons transcendé cette crise dans le strict respect de la Constitution. Maintenant chers collègues, nous devons impérativement tirer des leçons de cette situation pour préserver l'Institution de ce type de contingences qui se situent aux antipodes des préoccupations de Sénégal et des Sénégalais. Aujourd'hui, il urge de procéder rapidement à la mise sur rail de l'Institution qui est orpheline de son Président depuis des lustres. Le Président est parti sans officialiser son départ. On peut sans euphémisme parler d'abandon de poste. Maître El Hadj DIOUF vous avez raison. Au lieu de rendre grâce à Dieu et présenter l'hommage de sa profonde gratitude à celui qui l'a formé en politique pour ensuite le

transformer d'homme ordinaire en haute autorité, je veux nommer l'illustre Abdoulaye WADE Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale a tout bonnement choisi de saisir l'élection de Barack OBAMA pour lancer ses munitions politiques contre la démocratie sénégalaise sur les ondes d'une radio américaine.

Chers Collègues, l'élection historique du 44<sup>e</sup> Président des Etats-Unis dont le cri de guerre « change we need » n'est ni plus ni moins que le « SOPI » de Abdoulaye WADE qui a déjà fait le tour du monde devrait nous inspirer autre chose que ces jugements à l'emporte-pièce. Mais tout ceci est trop léger pour remettre en cause le dynamisme et la vitalité démocratique de notre pays. Fort heureusement, cette majorité parlementaire qu'on fustige aujourd'hui est composée d'hommes et de femmes de valeur, de parlementaires décidés et responsables, soucieux de l'intérêt général et qui savent s'attaquer aux grands défis de l'heure. Comme vous le savez tous, nous n'avons jamais souhaité que Macky rejoigne le maquis, le temps est trop précieux pour être consacré à cela. La morale et le courage politique imposent à toute personne exerçant une haute fonction d'en incarner pleinement l'excellence, d'éviter de provoquer des événements inutiles et d'être prompt à gérer les contradictions quelles que soient leurs amplitudes de manière responsable car sa mission peut bien se résumer en une seule phrase : être à la hauteur de l'attente de ses mandants et contribuer à l'ancrage de la démocratie dans son pays.

Chers collègues, plus jamais cela ! Continuons à tenir notre rôle en défendant nos convictions avec fermeté, mais avec des arguments qui prennent en compte les préoccupations exclusives des Sénégalaises et des Sénégalais ! C'est seulement en adaptant la marche de l'Assemblée nationale aux besoins légitimes et à l'évolution de notre société que nous lui permettrons d'occuper pleinement la place qui doit être la sienne aussi bien au sein des Institutions de notre pays que dans les cœurs de nos mandants. Je vais terminer en remerciant et félicitant très sincèrement le Professeur Iba Der THIAM qui a été le Président pendant plusieurs mois, qui a pris ses responsabilités et qui nous a sauvé d'une situation catastrophique. Je voudrais aussi remercier notre collègue Sada NDIAYE qui a eu la lumineuse idée de nous proposer deux propositions de loi qui nous ont permis aujourd'hui de remettre l'Assemblée nationale sur les rails.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie honorable député.  
Je passe la parole à l'honorable député Wack LY.

## MONSIEUR ELHADJI WACK LY

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mes chers Collègues,

Il y a environ quinze jours, un Directeur national du ministère de l'enseignement supérieur responsable de fédération à Kaolack, un ancien du PDS me lançait : « tu as déshonoré toute la région de Kaolack. » Il faisait allusion à ma position sur les modifications de la Constitution. Je comprenais sa phrase comme quelqu'un qui m'a condamné avant de me juger, mais cela ne me faisait pas mal car à côté de lui un autre avait un jugement différent. La leçon que j'en tire c'est la problématique du vote du député, qui ne doit pas être un simple effet d'entraînement des mains comme cet élève de ma classe qui a levé la main parce que ses camarades avaient levé la main.

Monsieur le Président, nous arrivons au terme d'un long processus qui a duré environ un an. Je remercie le bon Dieu parce qu'il a été le seul à dicter mon vote. C'est pourquoi je ne suis pas sûr d'avoir déshonoré ma région, mais je reste convaincu de n'avoir pas trahi ma conscience et les idées de mon leader. Mes chers collègues, j'ai dit dès le début de ce processus que je ne signerai ni pour, ni contre. Je maintiens ma position, car les différents arguments présentés officiellement ou officieusement, publiquement ou en privé ne m'ont pas convaincu. Peut-être que je n'ai pas eu la chance durant cette période de trouver la personne indiquée capable de me faire monter sur ce train des modifications et des destitutions. Je ne suis pas convaincu que le bon Premier Ministre est un mauvais Président de l'Assemblée nationale. J'ai tenté de comprendre et je me suis dit que peut-être il a commis une faute de circonstance, pour paraphraser le Secrétaire général national du PDS. Monsieur le Président, en 1987, c'est-à-dire, 3 ans après la démission forcée ou programmée d'un ancien Président de l'Assemblée nationale, ancien Premier Ministre, le Secrétaire général national du PDS au cours de notre convention nationale de Dakar, faisant allusion aux différentes modifications de la Constitution dont la diminution du mandat du Président de l'Assemblée nationale déclarait : « en très peu d'années, le régime sénégalais a été transformé et j'aimerais qu'on me cite une seule liberté qui n'a pas fait l'objet de restriction de fait, ou de droit par des lois de circonstances. J'encadre, lois de circonstance, au point de changer en principe ce qui était une exception, nos éminents juristes pourront disserter sur ces lois de circonstance ». Pour ma part, je n'ai pas pu me convaincre que les modifications intervenues depuis un an, ne sont pas des lois de circonstance. Ma conviction profonde est que seule les acteurs ont

changé. Je reprends à mon compte, ce grand penseur, pour qui les fausses démocraties sont le fait des lois de circonstance, et Maître Wade, d'écrire à la page 15 de son discours : « les fausses démocraties, c'est comme les faux bijoux, ou la fausse monnaie, leur apparence est trompeuse. J'ajoute qu'aucune femme ne veut de faux bijoux, qu'aucune personne ne veut de faux billets, aucune personne ne veut de fausse monnaie ».

Il y a, semble-t-il, selon mon leader, une relation de cause à effet, toute loi de circonstance secrète une fausse démocratie. Mes chers collègues, je ne cautionnerai pas une telle résolution, car elle n'est pas conforme au projet politique du Président WADE, mais si son départ peut mettre fin au retard des salaires des corps émergents, tant mieux. Si son éviction peut porter le taux de croissance à deux chiffres, tant mieux, si sa destitution va permettre de porter le kg d'arachide à au moins 200f sans bons impayés, tant mieux. Si son remplacement va ramener la sérénité, faire retrouver la crédibilité au sein de l'Institution et permettre à l'Institution de retrouver sa place, tant mieux. Si son départ, va mettre fin aux délestages, tant mieux, si son départ va permettre de mettre fin aux manques d'assainissement dans la banlieue, dans les régions, tant mieux. Si sa mutation va permettre de refaire rapidement les routes Kaolack- Fatick, Kaolack-Nioro-Keur Ayib, Kaolack-Sokone-Kaolack, Kaolack-Tambacounda, et Linguère-Matam, tant mieux.

Mes chers collègues, je crois que personne ne dénie à un fils d'être Président de la République, mais il ne faut pas aussi accepter de liquider, ou d'affaiblir ceux qui seraient capables demain aussi d'être Président de la République surtout à l'interne, c'est cela le problème de notre parti, c'est d'éliminer...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie cher collègue, votre temps de parole est épuisé.  
Je passe la parole à l'honorable député Ndiawar WADE.

### **MONSIEUR NDIAWAR WADE**

Merci le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues

Monsieur le Président, la réduction du mandat du Président est une excellente trouvaille, pour la simple raison qu'elle permet d'abrèger, les crises probables qui pourraient intervenir entre l'exécutif et le législatif, qui

dans la majorité des cas est constituée de membres issus des rangs du chef de l'exécutif.

Monsieur le Président, le 20 juin 2007, la majorité « mécanique » constituée par les députés de la coalition SOPI, aujourd'hui taxée de tous les maux avait consacré l'élection de l'actuel président de l'Assemblée à la tête de notre auguste Assemblée, mais Monsieur le Président, est-ce qu'il s'était auto désigné candidat ? N'avait-il pas bénéficié de la faveur des responsables de la coalition à la tête de laquelle nous avons son Excellence Maître Abdoulaye WADE que le peuple a plébiscité en 2007 pour l'excellent travail qu'il a abattu et qu'il continue d'abattre ? A ce titre je pense, Monsieur le Président, que le procès que l'opposition est en train de mener est voué à l'échec parce que nous savons nous tous, tout ce que le Président fait pour satisfaire les préoccupations de ce peuple.

...(Passage en wolof)...

En tout cas, Monsieur le Président, nous sommes prêts à voter cette loi et je pense que l'ensemble des députés le fera. Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup, je passe la parole au député El Hadji Malick DIOP

### **MONSIEUR EL HADJI MALICK DIOP**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues.

Monsieur le Président je commencerai par rappeler à tout le monde, aux honorables députés, que nous devons avoir en tête les lois que nous votons nous-mêmes, les lois que nous propose le Gouvernement, ou bien les lois qui sont d'initiative parlementaire. Je le dis parce que nous avons voté ici à l'unanimité la loi sur la sécurité des données personnelles, nous avons voté ici une loi sur la cryptologie, je vous demande de revenir sur les détails de ces lois-là c'est extrêmement important.

Tout cela pour dire que nous avons ici une structure au niveau de l'Assemblée qui gère les problèmes de l'Assemblée nationale et c'est ce bureau qui a dégagé un avis favorable sur la recevabilité de cette résolution, donc je pense que nous devons nous y conformer. Les lois nous les votons, nous devons nous les appliquer à nous-mêmes avant

d'attendre que le Gouvernement nous donne les textes d'application je pense que c'est un minimum.

Je pense que, Monsieur le Président, ceci étant pour revenir à l'objet, je suis et j'étais signataire de la première pétition initiée par un groupe de collègues qui demandait en son temps la démission du président Macky SALL. Je n'ai aucun doute à revenir signer cette résolution pour redemander le départ de Monsieur Macky SALL pour deux raisons : la première raison, quelqu'un l'a dit ici, le Président de la République est le gardien de la Constitution, s'il en est ainsi qu'on lui donne le plein pouvoir de veiller à la bonne marche des Institutions de la République qui sont bien citées dans la Constitution et dont l'Assemblée nationale fait partie, cela fait un. De deux, il est le Secrétaire Général de notre parti, donc du point de vue de sa responsabilité statutaire, il doit veiller à la bonne marche des instances de base.

Sur le prisme de ces deux considérations, je suis parfaitement à l'aise aujourd'hui pour dire qu' El Hadj Malick DIOP, député de Tivaouane, sur la liste Départementale... (**Passage en wolof**)...

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie.

Je passe la parole à Mamadou Moustapha dit Djamil DIOP.

#### **MAMADOU MOUSTAPHA DIT DJAMIL DIOP**

Je vous remercie Monsieur le Président.

... (**Intervention en Wolof**)..

Je suis déçu.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable député Amadou Ciré SALL.

#### **MONSIEUR AMADOU CIRE SALL**

(**Début Intervention en Pulaar**)...Il y a des forces qui travaillent pour qu'Abdoulaye WADE sorte par la fenêtre. C'est vraiment décevant. C'est inacceptable pour la représentation nationale parce que, quand vous parlez de la majorité « mécanique ». Vous savez très bien que, si on renouvelle le bureau de l'Assemblée nationale...(**Passage en pulaar**)... vous le faites simplement comme des faire-valoir, pour valider. Vous

n'avez jamais voté ici parce que tout est fait à l'avance. Ne nous racontez pas des histoires. Aujourd'hui, ce qui se passe dans notre pays est triste. C'est triste de liquider un homme politiquement ; Macky SALL ne mérite pas cela. Vraiment je suis désolé de le dire. Je prends la parole, d'une part, pour dire que nous vivons un moment de tristesse qu'est la destitution du Président de l'Assemblée nationale, le frère Macky SALL ; d'autre part, pour vous dire que je ne partage pas toutes les allégations fallacieuses justifiant la destitution du frère Macky SALL. Le Président Macky SALL ne mérite pas ce traitement inhumain, inacceptable dans un pays gouverné par un homme qui s'est battu pendant 26 ans pour le respect de la dignité humaine, pour la justice sociale, pour le triomphe de la démocratie, l'équité, l'Etat de droit, la séparation des pouvoirs, la défense des libertés individuelles et collectives ; tel était le credo du frère Secrétaire Général devenu Président de la République du Sénégal.

Notre modèle de démocratie vient de prendre un coup de massue politique qui restera graver dans les annales de l'histoire politique de notre pays. J'invite la représentation nationale à bien réfléchir avant de commettre l'irréparable. Je demande à la représentation nationale de voter contre cette résolution satanique, inopportune, impopulaire et fractionniste, parce qu'aujourd'hui cela va diviser le parti ; que vous le vouliez ou non, c'est cette proposition de loi présentée par un collègue qui va diviser le parti et nous ne sortirons pas victorieux de cela. Nous sommes tous conscients de cette situation. Vous oubliez que c'est trop facile de parler ici, de tenir des discours qui ne reposent sur rien, mais les populations nous suivent depuis l'évènement. Aujourd'hui, vous nous sortez la majorité « mécanique », mais c'est maintenant. Vous nous sortez les inondations, la séparation du pouvoir. C'est le Gouvernement qui doit gérer les inondations. Notre rôle en tant que parlementaires c'est de contrôler l'action du Gouvernement. Nous sommes là pour légiférer. Quand il s'agit maintenant de régler le problème des inondations, le Gouvernement est là pour le faire parce qu'il est compétent pour le faire. Je vous dis encore chers frères que vous êtes en train d'écrire la page la plus noire du Parlement sénégalais.

Je vous remercie.

**(Applaudissements nourris).**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable député Khadidiatou DIEDHIOU.

### **MADAME KHADIDIATOU DIEDHIOU**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,  
Honorables Députés,  
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président, l'acte que nous allons prendre aujourd'hui au sein de cette Assemblée nationale est un acte de conviction, un acte de responsabilité vis-à-vis de cette auguste Assemblée nationale à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir. Cet acte fera date dans l'histoire institutionnelle du Sénégal en ce sens que désormais tout président de l'Assemblée prendra conscience de ses responsabilités vis-à-vis de ses collègues députés, vis-à-vis aussi de la séparation des pouvoirs. Je parle de fonctionnement durable et régulière de notre auguste institution. Osons le dire, depuis l'arrivée du Président Macky SALL au sein de cette Assemblée nationale cette notion a fait défaut à notre auguste Assemblée et, parce que nous avons le pouvoir, le devoir de légiférer, nous devons prendre toutes nos responsabilités pour permettre à cette Assemblée vraiment de travailler dans les règles de l'art. Le nom de Macky SALL est mêlé à ce débat parce que tout simplement il est le Président de l'Assemblée nationale pendant cette crise, par conséquent nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer et si Macky SALL a été un bon Premier Ministre, il est le pire des Présidents de l'Assemblée nationale, en ce sens qu'il a été brillant par rapport à l'absentéisme au cours des travaux de l'Assemblée nationale, il a aussi marqué de par ses absences lors des activités auxquelles l'Assemblée nationale a le devoir d'être présente et nous ne pouvons pas concevoir cela. Nous avons, je l'ai dit tantôt, le devoir de réagir face à cela. Maintenant, ce qui est quand même bizarre : lorsque le Président Macky SALL a été proposé par le Chef de l'Etat pour être Président de l'Assemblée et qu'il a été élu par la majorité, les personnes qui ont voté contre, qui ont sapé ces propositions, aujourd'hui ce sont ces mêmes personnes qui le défendent. C'est paradoxal. C'est dire que ce sont des personnes qui utilisent juste cette tribune, cette Institution pour une campagne qui n'a pas encore sonné et c'est dommage. Lorsqu'il s'agira de la campagne électorale ces personnes verront aussi que nous sommes très aptes, très compétents pour faire face à eux. Nous sortons d'une campagne où les Sénégalais ont désigné cette coalition pour être majoritaire à l'Assemblée nationale. Et je voudrais encore une fois appeler tous les collègues à voter cette résolution, ce que je ferai sans état d'âme.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci honorable député.

Je passe la parole à l'honorable député Moussa SY.

**MONSIEUR MOUSSA SY**

Je ne vais pas parler pulaar parce que nous avons commencé à gagner au Fouta : à Matam et à Podor avec Sada NDIAYE, Abdoulaye DIENG, Thierno BASSE et autres et le Sénégal ne se résume pas au Fouta, même si je suis un Foutanké.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

Je voudrais simplement féliciter une fois de plus notre collègue Sada NDIAYE qui nous a permis aujourd'hui de nous débarrasser de ce Président fantôme qui pendant plus d'un an nous a créé tant de problèmes. Aujourd'hui, le premier Vice-président Iba Der THIAM dirige administrativement cette Assemblée par procuration depuis plus de quatre mois alors que celui qui devait le faire est là tout près, il n'est pas hors du Sénégal. Les faits sont là, constants. Il nous a fait part tout à l'heure des échanges de correspondance avec Macky Sall qui par manque de courage, de loyauté, d'abnégation et de détermination, s'est complètement débiné depuis lors, et s'est mis dans une situation de combat, alors qu'il devait être là, en face de nous, et défendre ses positions et ses idées. Là au moins, on aurait pu comprendre qu'il voulait rester Président. Mais, en pratiquant la politique de la chaise vide, nous pensons que cette résolution nous permet vraiment de nous débarrasser de lui et de passer à autre chose, parce que le Sénégal ne se résume pas à Macky Sall. Avant Macky Sall, il y avait d'autres Présidents, il y avait d'autres députés, l'histoire a fait que c'est nous qui sommes là aujourd'hui, et je félicite, en passant, mon collègue Wack Ly, pour sa constance dans ses convictions. Etant jeunes, nous devons être des jeunes convaincus, nous devons mourir avec nos convictions mais ce qui est important, c'est d'assumer.

Tout à l'heure un collègue qui m'a précédé ici, a parlé de faussaires, je voudrais dire à ce cher collègue, ex-empereur des Parcelles que, être faussaire, c'est s'octroyer neuf millions de carburant sans véhicule au nom de la commune d'arrondissement des Parcelles, 25 millions de fournitures scolaires engagés, alors qu'au moment où nous parlons, les élèves n'ont pas vu la couleur des cahiers, être faussaire, c'est payer à 131 agents 90.000.000 de salaires fictifs dont les 90% sont ses parents de Ndiob, être faussaire, c'est s'octroyer 28.000.0000 de secours aux indigents et dire, au moment où les Parcelles Assainies sont dans l'obscurité totale, que vous avez engagé 19.000.000 de francs. Le comble c'est, avec une naïveté sans commune mesure, le fait que vous vous octroyez, vous, Mbaye

Ndiaye, ex Maire- Empereur des Parcelles Assainies, 150m2 que vous construisez par un arrêté municipal, « Mbaye Ndiaye donne à Mbaye Ndiaye, » c' est cela être faussaire et l'histoire le retiendra. Dans quelques jours, vous répondrez devant les juridictions compétentes ordinaires de ce pays, par rapport à ces délits de concussions, à ces détournements de deniers publics à des fins personnels et privés et aussi à faux et usage de faux. Voilà, ce que je voulais dire... (**Passage en wolof**)...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à Demba DIOP.

Pardon, vous n'avez pas la parole ; vous la demanderez au moment opportun et vous l'aurez, pour le moment c'est le débat.

Et, je voudrais que les gens aient quand même du respect. Vous ne pouvez pas faire le procès de la démocratie et en même tant vous comporter comme des antidémocrates, c'est incohérent. Vous n'êtes pas logique avec vous-mêmes.

Vous avez la parole cher collègue.

### **MONSIEUR DEMBA DIOP**

Bonjour Monsieur le Président.  
Monsieur le Ministre,  
Messieurs les Collaborateurs du Ministre,  
Chers Collègues députés,

Dans un passé très récent, certains d'entre nous ont porté la proposition de la loi Sada Ndiaye et l'ont votée favorablement pour ramener la durée du mandat du Président de 5 à 1 an, en faisant fi des principes de droits et de démocratie. Aujourd'hui, ces mêmes députés, vont commettre une nouvelle forfaiture par le vote en faveur de la résolution portant fin aux fonctions du Président Macky SALL. Dès lors, il n'est un secret pour personne, que mes collègues sus désignés à travers cette loi et cette résolution ont pris date avec l'histoire pour avoir inscrit en lettres d'or, sur le registre des forfaitures. En effet, l'opinion nationale et l'opinion internationale les ont déjà identifiés et ont reconnu leur responsabilité dans la commission de ces forfaitures. Au regard de cette responsabilité et de notre souci de respecter nos institutions, je leur demande de voter contre cette résolution, convaincu que je suis qu'il s'agit d'une injustice dont la victime aujourd'hui s'appelle Macky sall et que demain la victime pourrait s'appeler Doudou Wade. Si par extraordinaire demain Doudou Wade est victime de cette injustice, chers collègues, vous me trouverez sur votre chemin. Mon combat c'est lutter contre l'injustice quelle que soit la victime.

...(Passage en Soninké)...

Voilà en quelques mots, la version soninké de ma déclaration. Je vous remercie.

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'honorable député Ahmed FALL.

### MONSIEUR AHMED FALL

Merci Président.  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

A entendre les propos de certains députés, c'est comme si nous on ne s'occupe pas des problèmes de la population. Demain ce sera la plénière certes, mais avant la plénière il y a des travaux techniques en commission et les travaux de la commission des finances. Depuis 15 jours, jour pour jour, nous sortons de l'Assemblée à minuit, on discute avec le Gouvernement sur les problèmes de l'ensemble des régions de ce pays. Cela je crois qu'il faut le préciser parce que compte tenu du débat qui se déroule aujourd'hui, c'est comme si on se focalise sur le cas Macky SALL. C'est un 1<sup>er</sup> point. Le 2<sup>e</sup> point c'est la situation de l'Assemblée.

Monsieur le Président j'ai eu à vous interpellé lors de la fête de la moisson sur l'attitude, le comportement du protocole par rapport aux députés l'autre jour. Il y a des députés qui sont venus et qui sont retournés chez eux tout simplement parce qu'on leur a dit : « vous n'avez pas de places, on ne vous a pas prévu » et je vous ai interpellé vous, en vous disant : « mais Président pourquoi à chaque fois que le Président de la République est là, nous voyons le Président du Sénat mais on ne voit jamais le Président de l'Assemblée ? » Il faut y remédier, ce n'est pas normal. Cela veut dire quoi ? Que le député est presque discrédité. Cette loi qu'est-ce que cela va nous permettre ? C'est là où je vais en venir, permettez moi de parler en wolof...(Suite Intervention en wolof).

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue. Je passe la parole au collègue Fatou Youssouf AÏDARA .

## **MADAME FATOU YOUSOUF AÏDARA**

(Intervention en Wolof).

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable Abdoulaye SENE.

## **MONSIEUR ABDOULAYE SENE**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers collègues,

En cette séance toute particulière qui fera date dans les annales de notre Institution et qui très certainement marquera l'histoire politique de notre pays et de quelle manière ? Je voudrais vous soumettre, soumettre à votre réflexion cette pensée d'un illustre philosophe, je le cite : « parce qu'ils sont le fruits de l'union la séparation est toujours douloureuse pour les hommes ».

Mesdames et messieurs, tout ce qui altère l'unité fait souffrir, voilà pourquoi, chers collègues, j'éprouve beaucoup d'émotion, d'amertume et de tristesse au delà de ce que j'ai eu à évoquer à l'occasion de l'examen de la loi Sada NDIAYE. Et avec moi beaucoup de Sénégalais sont dans cette tristesse face à ce projet de résolution qui consacre, admettons-le, une rupture, une séparation et qui altère l'unité d'un groupe, d'une équipe, cette 11<sup>ème</sup> législature qui avait suscité beaucoup d'espoir au sein du peuple sénégalais. Qui l'eût cru, qui aurait imaginé que cette belle équipe qui avait dans une majorité écrasante, élu il y a de cela à peine moins de deux ans, son président pour cinq ans, l'aurait aujourd'hui engagé dans une procédure pénible, hasardeuse mais une procédure vraiment douloureuse pour démettre ce Président et suivant quelle modalité bien acrobatique et pour quelle cause ? J'attends encore ces causes, parce qu'il ne faut pas confondre les causes et les conséquences, parce que c'est à partir du moment où certaines choses se sont faites dans cette Assemblée qu'on a pu constater certaines choses. Je voudrais bien qu'on revienne à la réalité Mesdames et Messieurs ressaisissons-nous! Cet autre homme politique éminent disait que, oui nous devons réfléchir à cela, « il n'y a jamais eu de bonne guerre, mais il n'y aura jamais aussi de mauvaise paix », il me semble que sur la base de tout cela, de ce qui a été dit, nous devons nous, Institution qui doit être source d'inspiration pour ce peuple, nous ressaisir. Nous devrions aujourd'hui nous illustrer par notre capacité à dépasser nos divergences à travers, je devais dire, le dialogue,

le dépassement et la fraternité parce que nous nous appelons tous des frères.

Mesdames et Messieurs au moment où le monde entier, avec les pays qui ont des divergences manifestes, se mobilise pour que tous ensemble taisent leurs divergences pour se retrouver et faire face aux grandes crises qui interpellent le monde, je pense que le Sénégal est interpellé sur un autre front. Le Sénégal a besoin de l'unité de ces fils même si c'est dans la diversité comme cela a été dit, la diversité des pensées, des méthodes et des ambitions. Nous devons rester unis et solidaires.

Mesdames et Messieurs pour toutes les raisons que j'ai indiquées et parce que demain l'histoire va nous interpellier, parce que demain le peuple va nous interpellier et parce que demain peut-être mon petit fils, je le souhaite va me demander : « Grand père pourquoi, sur quoi vous vous étiez fondés pour faire ce que vous avez fait ? » Je serai gêné à ce moment de dire que j'ai des causes. Je ne les ai pas...

**[applaudissements nourris].**

Mesdames et Messieurs, pour toutes ces raisons, je ne saurais voter cette loi, cette résolution. Je ne saurai également encourager les gens à le faire parce que le peuple n'attend pas cela de nous. Et j'espère pour terminer là-dessus, Monsieur le Président, que nous aurons cette possibilité, cette capacité tous ensemble, parce que j'avais décidé peut-être de ne pas parler aujourd'hui, de me contenter de voter et de ce que j'avais déjà dit. Mais comme le disait ce grand savant : « parce que il est précurseur des ingénieurs, encore vers l'échafaud il continua de crier : et pourtant elle tourne, elle tourne » et encore une fois je dirais et pourtant j'ai raison de dire que nous n'avons besoin de cette résolution ; nous devons rester unis, solidaires, c'est ce que le peuple attend de nous.  
Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Pape Dib SARR.

### **MONSIEUR PAPE DIB SARR**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Moi aujourd'hui j'ai d'énormes problèmes, parce que... (**Suite Intervention en wolof**)...

Je vous remercie.

[Applaudissements nourris].

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Amadou Gallo NDIAYE.

**MONSIEUR AMADOU GALLO NDIAYE**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,  
(Intervention en wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci honorable député,

Je passe la parole à l'honorable député Amadou KA.

**MONSIEUR AMADOU KA**

Monsieur le Président, je vous remercie.

Je voudrais rappeler que nous avons voté la modification de la Constitution en son article 62, nous avons voté la modification de l'article 15 du règlement intérieur. Aujourd'hui, je pense que les jeux sont déjà faits, la délibération est déjà faite, il va maintenant falloir passer à l'acte en votant la résolution. Monsieur le Président, nous avons déjà expliqué, pourquoi nous avons soutenu et voté pour ces lois, nous allons le réitérer aujourd'hui, parce que Monsieur le Président, nous sommes des alliés de tous les jours, du PDS et de Maître Abdoulaye WADE. Nous sommes des alliés loyaux, nous sommes des alliés sincères, c'est pourquoi nous allons voter la résolution. La deuxième chose, je constate que notre régime est celui de séparation des pouvoirs, mais de collaboration des pouvoirs, or, aujourd'hui je constate que les Patrons des deux pouvoirs sont comme des montagnes, parce que les montagnes ne se rencontrent jamais. Si les deux patrons des deux Institutions, ne se rencontrent pas, il y a blocage, et s'il y a blocage, il y a crise institutionnelle.

La 3<sup>e</sup> ou la 4<sup>e</sup> chose : je suis de ceux qui pensent que la durée du mandat d'un Président de l'Assemblée nationale n'intéresse pas le bas peuple, n'intéresse pas l'économie sénégalaise, n'intéresse pas le social, donc, cela n'intéresse que les députés et le rapport avec l'Exécutif, donc en voie

pas les autres. Je vous remercie de votre attention, nous voterons cette loi.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci honorable député, je passe la parole à l'honorable député El Hadj Moustapha DIOUF.

### **MONSIEUR EL HADJI MOUSTAPHA DIOUF**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

Je voudrais inviter les uns et les autres à faire un travail d'intellectuel et Lenine disait que « l'intellectuel c'est le professionnel de l'intelligence » et même dans l'opinion, au niveau des journalistes, et au niveau effectivement de ceux qui analysent l'actualité, on pense qu'on est en train de poignarder la démocratie sénégalaise, parce qu'on donne plus de pouvoir, plus de prérogatives au Président de l'Assemblée nationale, en écrasant, en ignorant les députés que nous sommes, nous qui sommes directement élus par le peuple sénégalais, par le suffrage universel. La confusion est entretenue, aujourd'hui, la démocratie est poignardée, par qui ? Nous les députés qui sommes là, nous avons plus de prérogatives, c'est nous qui élisons le Président de l'Assemblée, c'est nous qui devons pouvoir le démettre. Si nous l'élisons pour 5 ans, nous n'avons plus de pouvoir, qu'il soit bon, qu'il soit mauvais, qu'il soit nul, qu'il soit compétent, nous n'avons aucun pouvoir pour le démettre, mais nous ne serions rien du tout devant lui. Mais en élisant quelqu'un comme le peuple le fait, tous les 5 ans on revient vers le peuple pour être député, mais tous les ans, le Président de l'Assemblée revient devant ses collègues pour être président. A ce moment-là, les députés auraient des pouvoirs de contrôle et de sanction sur leur Président, n'est-ce pas. C'est cela la démocratie interne. Tous les 5 ans nous retournons vers le peuple pour être plébiscités ou être liquidés, mais si nous élisons le Président pendant 5 ans, il ne peut jamais revenir devant nous, pour nous rendre des comptes, vous croyez que c'est cela la démocratie ? C'est cela qui crée la dictature. Avant il y avait la dictature, on dirait un Président-dieu intouchable, et nous devenons des valets, les gens courent pour avoir des audiences et lui, il a tous les biens, tous les millions, toutes les voitures, les missions et les autres députés rien ! Alors que nous sommes élus le 3 juin tous comme députés du Sénégal. Que les gens ne viennent pas nous parler de mort de la démocratie parce que les députés se sont donnés maintenant le pouvoir de sanctionner les présidents et les membres du bureau qui ne seront pas à la hauteur. Mais c'est une révolution. Ceci étant dit, il y a abandon de poste, moi El Hadj DIOUF, je ne peux pas être plus royaliste que le roi, les

gens défendent Macky SALL, mais pourquoi il ne peut pas venir et se défendre... (**Suite intervention en wolof**)...

Et Lénine disait, « continuer la lutte lorsqu'elle est manifestement avantageuse pour l'ennemi est un crime ». Mais la lutte que nous sommes en train de mener, c'est un combat d'arrière garde qui est perdu d'avance, une majorité écrasante s'est dessinée parce qu'il y a maintenant deux camps, Wade et Macky, le camp de Wade a gagné, personne ne peut le nier ici.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci Honorable député.

Je passe la parole à l'honorable député Fatou DIOUF.

### **MADAME FATOU DIOUF**

(Intervention en wolof).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie. Je donne la parole au collègue Gnagna THOURE.

### **MADAME GNAGNA THOURE**

Merci Monsieur le Président.

(Intervention en Wolof).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable député Thierno Ibrahima SY.

### **MONSIEUR THIerno IBRAHIMA SY**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre... (**Passage en Pulaar**)...

Monsieur le Président, moi je croyais aujourd'hui que le débat ne nécessitait pas de discussions ou de déclarations. On est venu pour

Macky Sall va partir, il y aura un nouveau Président, ce qui est valable pour Macky Sall sera valable pour l'autre.

On est là pour l'intérêt des populations, pour défendre le Président Abdoulaye WADE, mais aussi pour défendre l'intérêt des députés...  
**(Passage en wolof )...**

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Abdoulaye BABOU.

### **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Je vous remercie Monsieur le Président.

On pourrait dire que la chose est entendue, les carottes sont cuites, la page est tournée. La procédure a été respectée de « a » à « z ». Mais, il nous faut tout de même tirer les conséquences parce que je crois que l'expérience sert à cela. En peu de mots, la dixième et la onzième législature ont toutes les deux connu des crises au niveau de l'Assemblée nationale par parlementaires interposés. Ces crises pour l'essentiel ont toujours un dénominateur commun : le numéro deux du Parti Démocratique Sénégalais. C'est la raison pour laquelle il faut s'arrêter et se demander pourquoi toujours le numéro 2 ? La réponse, elle est évidente. Quand un chef de parti, de surcroît un parti au pouvoir, occupé à exercer autre chose, laisse le soin à son second de faire les investitures, eh bien, ce monsieur choisit en priorité ses hommes. Et une fois à l'Assemblée nationale avec ce cheval de Troie, imbu d'une certaine force, ce monsieur peut être amené surtout, s'il n'est pas raisonnable et on est rarement raisonnable en politique de dire que...**(Passage en wolof)**... c'est ce qui est arrivé à la 10<sup>e</sup> législature, c'est ce qui est arrivé à cette 11<sup>e</sup> législature. Seulement...**(Passage en wolof)**... et quand le Président est en face, quand il reste les deux équations à ce moment-là, on choisit le Président de la République qui est la constante et c'est cela la vérité, rien d'autre que la vérité. Pour le reste, c'est l'avenir qui m'intéresse, moi je n'ai aucun conflit avec le Président Macky SALL au contraire, on a de bonnes relations, il est très sage. Je n'approuve pas la dernière démarche, je croyais qu'il devait être constant dans ses positions...**(Passage en wolof)**... je désapprouve, et je le dis du haut de cette tribune, sa rencontre avec Amadou Moctar MBOW qui ne veut pas du bien au Président de la République, qui ne veut pas du bien à l'alternance, on ne peut pas vouloir quelque chose et son contraire et je le condamne en espérant qu'il va revenir à de meilleurs sentiments.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.  
Je passe la parole à Mously DIAKHATE.

## MADAME MOUSLY DIAKAHTE

Merci Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Honorable députés.

(Intervention en wolof).

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup.  
La parole est à notre collègue Thierno Lô.

## MONSIEUR THIerno LO

(Début intervention en wolof)...C'est parce que c'est un jour qui va marquer l'histoire politique du Sénégal. C'est bien des fois... (Passage en wolof)... J'ai derrière moi un homme avec qui j'ai partagé plus de 20 ans de combat politique, qui me connaît sur le plan des principes. Il sait qu'à un moment donné de l'histoire politique du Sénégal nous avons accepté d'aller vers une fusion. Je suis loin d'être un transhumant, parce que si aujourd'hui la CDP « Garab gui » existait toujours, je ne serais pas au Parti démocratique sénégalais. J'y suis parce que nous avons rencontré un homme et nous avons accepté de fusionner, de nous fondre dans le PDS pour travailler pour le Sénégal. Il sait que lorsque j'étais coordonnateur des cadres du CDP « Garab gui », au moment où cela n'était pas évident, nous avons été les premiers à théoriser la dualité au sommet de l'Etat et nous avons écrit au Chef de l'Etat. Cela nous avait valu une convocation au niveau du Secrétariat restreint de la CDP parce que c'était une position politique qui devait être entérinée par le parti. Il est là derrière moi. Quand il s'est agi du problème de l'Assemblée nationale, je n'ai qu'un seul mentor au niveau du PDS, c'est le Président Abdoulaye Wade, je ne suis pas dans les lobbies, je ne suis sponsorisé par personne, parce que je sais d'où je viens, je sais où est-ce que je vais, mon chemin il est tracé. Quand il y aura une ligne rouge que je pourrais franchir, je ne la franchirais jamais. Mais, Monsieur le Ministre, il faut dire à Monsieur le Président de la République que le débat d'aujourd'hui est un débat éminemment politique. C'est un débat qui ne concerne pas le bas

peuple. C'est un débat qui concerne notre majorité. Il y a eu à un moment donné un problème d'autorité qu'il fallait rétablir. Quelqu'un que le Président de la République a fait politiquement, à un moment donné n'a plus mérité sa confiance. Il fallait en tirer les leçons et je lui ai dit amicalement et fraternellement que lorsque je venais ici, quand on choisissait le bureau de l'Assemblée nationale on m'a donné des papiers, quand j'ai dit que c'était un processus anti démocratique, des camarades ont chahuté en me disant « on va te faire un lavage de cerveau ». Je le lui ai rappelé en lui disant que...**(Passage en wolof)**... Il m'a rétorqué : « nous sommes 150, même si 149 signaient, Thierno je ne signerais pas. Je te remercie de ta loyauté parce que tu dis la vérité chaque fois que de besoin ». Je lui ai dit : « Je te laisse avec ta conscience, avec tes amis, tu vas te frayer le chemin qui te semblera bon, mais j'ai été loyal avec toi, je reste avec le Président Wade parce que je n'ai pas de mentor au PDS »... **(Passage en wolof)**... Le regard qu'Abdoulaye Wade jette sur vous ..**(Passage en wolof)**... détourné, vous n'êtes plus rien politiquement parlant...**(Passage en wolof)**... Il y a des groupes qui sont ici, des gens qui se réclament de certaines personnes...**(Passage en wolof)**... La laudation, le larbinisme, le lobbying au détriment des compétences, cette majorité va s'effriter et nous devons éviter l'autodestruction, travailler dans la sérénité, dans la fraternité, essayer de conserver ce pays pour relever les défis qui vont nous interpeller demain. Et c'est demain que le peuple sera concerné parce que c'est demain que nous allons faire face à l'Exécutif pour voir comment nous allons solutionner les problèmes des Sénégalais. Mais,...**(Passage en wolof)**... c'est un problème politique, éminemment politique, qui ne concerne que notre majorité.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

Je passe la parole à l'honorable député Ibra DIOUF.

## MONSIEUR IBRA DIOUF

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mes chers Collègues,

Le collègue qui vient de me précéder a dit que le débat est éminemment politique. Effectivement, il l'est parce qu'il interpelle notre majorité et il interpelle les deux Institutions, le Législatif et l'Exécutif.

Monsieur le Président, j'avais beaucoup de respect à l'égard de MACKY SALL, je l'ai soutenu à des moments particuliers avec la CIS, c'est mon organisation syndicale qui était la base de la Cellule Initiative et

Stratégique. Il a été un homme loyal jusqu'à une certaine époque. Mais puisque le combat est éminemment politique, je choisis toujours le camp du Président de la République sans état d'âme. Parce que le combat est éminemment politique, il faut toujours se souvenir par quelle voie la majorité qui est là aujourd'hui forme cette même majorité devant le peuple. Sans l'avis positif du Président de la République, beaucoup de collègues, comme moi ne seraient pas dans cet hémicycle et on me parle de dualité au sommet, non il ne peut y avoir de dualité parce que le Président de la République c'est le Secrétaire général national du Parti Démocratique Sénégalais, nous lui devons respect, engagement et fidélité c'est pourquoi je ne me fais pas trop d'illusion, je choisis le camp du Président de la République.

L'autre élément : Pourquoi j'étais indigné, même ce matin à travers les ondes d'une radio étrangère, des propos injurieux de Macky SALL. Avec toutes les responsabilités qu'il a eu à assumer dans ce pays, il parle de tripatouillage de la Constitution, de majorité « mécanique ». Ah oui ! parce que le rapport de force qu'il a voulu créer dans cette majorité -là ne lui est pas favorable, il parle de majorité « mécanique », si cette majorité lui était favorable, il ne parlerait pas de majorité « mécanique ». Avant lui, Idrissa SECK a fait la même chose, il n'est pas parvenu à ses fins. Par conséquent, je dis une fois de plus qu'il devait avoir une certaine hauteur de vue, un certain dépassement, comprendre qu'il a assumé de hautes responsabilités dans ce pays à côté du Président de la République, grâce au Président de la République et ne pas prononcer certains mots. J'ai été indigné ce matin encore, et c'est RFI qui nous apprend qu'il passe son temps maintenant à parler de tripatouillage de la Constitution. Comment ? Soyons sérieux !

Monsieur le président, je crois qu'en des moments particuliers il faut que chacun prenne ses responsabilités, c'est pourquoi j'avais dit que je ne suis pas d'accord pour une fois avec vous quand vous remettiez la liste à Madame Touré. Pourquoi ? Parce que ce qui est fondamental, c'est le débat qu'on mène ici et les prises de position dans une heure de temps. C'est plus important que de lire une liste confectionnée parce qu'il suffisait que 38 députés acceptent cela pour qu'on puisse engager le débat. Alors ceux qui parlent de la mort de la démocratie, ils ne comprennent absolument rien à la démocratie. On parle de majorité mécanique, aujourd'hui nous sommes en débat, chacun défend ses positions. Il n'y a pas unanimité, mais je m'en félicite. Certains croient en Macky Sall et croient qu'il est dans son bon droit, moi je crois en Abdoulaye Wade, je défends Abdoulaye Wade. Où est le problème ? On me parle de majorité mécanique, c'est parce que cette majorité-là, elle restera toujours la majorité de Abdoulaye Wade, que certains disent que c'est une majorité mécanique.

Je vous remercie Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie mon cher collègue mais vous n'avez pas raison en ce qui concerne la liste. Elle devait être remise aux Députés qui l'ont demandée c'est une question de transparence, c'est ainsi que cela se passe partout. Celui qui vous parle, c'est quand même quelqu'un qui a dirigé la Commission administrative de l'U.N.E.S.C.O. pendant deux années. Elle devait être remise aux Députés qui l'ont demandée.

Astou Kane SALL, vous avez la parole.

### **MADAME ASTOU KANE SALL**

Merci Madame la Présidente.  
Mes chers Collègues,

**(Intervention en Wolof et en Pulaar).**

### **MADAME LA PRESIDENTE**

Je vous remercie chère Collègue.  
La parole est à notre collègue Anta DIEYE.

### **MADAME ANTA DIEYE**

**(Intervention en Wolof).**

### **MADAME LA PRESIDENTE**

Merci chère Collègue.  
La parole est à notre collègue Abdoulaye DRAME.

### **MONSIEUR ABDOULAYE DRAME**

Merci Madame la Présidente.  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,  
Je voudrais Madame la Présidente avec votre permission rappeler certaines dispositions de la Constitution, notamment l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1 qui stipule que « La République du Sénégal est laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité, devant la loi, de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et respecte toutes les croyances. » Et aussi l'article 5 qui stipule que « Tout acte de

discrimination raciale, ethnique ou religieuse, de même que toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat ou à l'intégrité territoriale de la République sont punies par la loi. »

Sur le débat, Madame la Présidente, je ne perdrais pas mon temps et mon énergie à disserter sur la pertinence et l'opportunité du projet de résolution demandant la destitution du Président de l'Assemblée nationale. Je la noterais « In challah ». Cependant, vous conviendrez avec moi chers collègues que le peuple sénégalais à tort ou à raison se fait une mauvaise image des parlementaires en général et des députés en particulier. C'est pourquoi il urge après ce moment douloureux pour nous tous, il faut le reconnaître, que l'Assemblée fasse son autocritique pour une meilleure communication et montrer l'intérêt prononcé qu'elle a pour les préoccupations des populations sénégalaises notamment les inondations, les délestages, le chômage des jeunes, pas seulement de la banlieue mais de tout le Sénégal, la cherté de la vie, l'accès à l'eau potable. L'Assemblée nationale doit prendre à bras le corps certaines questions et proposer des solutions. Faut-il castrer les pédophiles et les homosexuels pour éviter quand même que des phénomènes importés d'ailleurs gagnent le Sénégal ? Cela est une question et nous devons y répondre. Faut-il revenir sur l'abolition de la peine de mort car on ne peut pas tuer et survivre au nom des droits de l'homme ? L'Assemblée nationale doit aussi se prononcer sur cette question. N'est-il pas temps d'aborder la limitation et le financement de partis politiques ? N'est-il pas temps de réfléchir sur le mode de l'élection de Monsieur le Président de la République et des députés ? N'est-il pas temps de légiférer sur l'exercice du métier de journalisme ? Etc. Je crois que, après ces moments douloureux, l'Assemblée nationale va aborder tous ces dossiers et d'autres encore.

Madame la Présidente,  
Chers Collègues,

Le chantier est vaste et la mission très noble pour que nous continuions à projeter de mauvaises images à l'opinion, à cause d'ambitions démesurées d'une personne ou d'un groupe de personnes. Pour cela l'Assemblée qui compte des hommes et des femmes de valeur a besoin de sérénité pour réussir sa mission, car jamais dans l'histoire de notre pays des députés n'ont jamais été mis dans des conditions pour réussir leur travail... (**Passage en wolof**).

Je vous remercie.

### **MADAME LA PRESIDENTE**

Je vous remercie cher Collègue.

Je passe la parole à notre collègue NDèye Bakhaw NDIONGUE.

### MADAME NDEYE BAKHAW NDIONGUE

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Je voudrais simplement rappeler une petite vérité. Nous avons été tous ici investis sur la base d'une liste de coalition ou de parti. Il faut que ce soit très clair. Il s'agit d'être cohérent et de répondre à une logique qui est toute simple c'est-à-dire quand on adhère à une association ou à un parti on doit accepter les principes qui les régissent. Madame la Présidente avant de revenir je voudrais aussi rappeler une chose : qu'on ne nous parle pas de problème de dignité ici, qu'on ne nous parle pas de problème de sang, nous sommes tous bien nés et nous savons d'où nous venons, il faut que cela soit très clair, qu'on ne nous parle pas de problème de religion et d'ethnie. Ce que je voudrais dire, une collègue l'a évoqué pour dire que le Sine a mal. Le Sine n'a pas mal, le Sine est très reconnaissant, le Président de la République qui nous a choisi, un de ses fils, qu'il a nommé Directeur général, Ministre, Ministre d'Etat, Premier Ministre, Président de l'Assemblée nationale,... **(Passage en wolof)**... Mais on ne doit pas...

S'il vous plait, Monsieur Demba Diop, vous me devez du respect, je vous ai écouté mon frère.

Je dis et je le répète, que le Sine doit être reconnaissant au Président de la République, tout ce que nous avons, c'est grâce à lui ; c'est grâce à Maître Abdoulaye WADE que hier on l'a adulé, applaudi ; aujourd'hui, on est en train de l'injurier, cela est une honte. Moi, personne, je dis ici, ne peut me parler de problème de ... **(Passage en wolof)**... dans le Sine, nous nous connaissons et nous savons qui est qui ? Je le répète ici.

Deuxième problème, le Sine on nous en parle. Je vais vous faire un rappel historique encore : en 2000 le Président de la République, le Parti Démocratique Sénégalais, la Coalition avait perdu les élections présidentielles dans le Sine, ... **(Passage en wolof)**... ces fils du Sine sont venus lui apporter leur soutien, il a gagné les élections législatives et aujourd'hui ce sont ces mêmes fils qu'on traite de traîtres, et ce sont des fils de « Buur ». Moi, Mame Birame Diouf qui est mon mari, son père, le Commandant Valentin est le fils aîné du Buur Sine. Qu'on ne nous parle pas de dignité ici, qu'on ne nous parle pas de sang ici, dans le Sine... **(Suite Intervention en wolof)** .

## MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie chère Collègue.  
Je passe la parole à notre collègue Oumar Sané.

## MONSIEUR OUMAR SANE

Merci beaucoup Madame la présidente.

C'est mon tour aujourd'hui d'éclaircir un peu les choses. Je le disais la fois passée, voilà la photo qui peut en témoigner. J'étais là avec Macky SALL et je venais de la X<sup>ème</sup> législature où on était avec le Président Pape DIOP. Mais sous les instructions du Président WADE on s'est aligné, un bon diola c'est ainsi. Nous, nous avons un problème, il y a beaucoup d'éthnies qui ont perdu leur culture, c'est cela le problème du Sénégal. Sinon Macky SALL était là avec Balla Moussa DAFFE et moi. Le Président nous a proposé ici Macky SALL, on a assumé. Il ne faut pas que les gens nous parlent des choses qu'on ne peut entendre. Je crois qu'aujourd'hui est un bon jour. Joseph NDONG est là, il peut en témoigner; le complot a commencé quand on était à l'hôtel Océan où les gens parlaient de l'Assemblée de rupture, j'ai dit : « Attention ! voilà les problèmes, ils vont faire comprendre à Macky SALL que l'Assemblée de rupture c'est égal à laisser ton papa ». Joseph NDONG, s'il est là, peut le confirmer. Voilà le problème... **(Passage en Diola)**...

Un bon fils ne peut pas prendre l'héritage de son père devant lui. Chez nous les Diolas c'est interdit. Tant que le papa est là, quelle que soit ton intelligence tu dois t'effacer devant lui. Un bon Diola est comme cela. C'est pourquoi je dis... **(Passage en Diola)**... Seule une maman peut dire voici ton père, mais les gens viennent dire je suis de tel sang, je suis ceci, je suis cela, c'est faux ! Attention on va loin ! Donc vraiment... **(Passage en Diola)**... moi je voterai avec mes deux mains la résolution... **(Passage en Diola)** ...Je ne reviendrai jamais en arrière. Merci.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à Mor Maty SARR.  
Il est sorti.  
Je passe la parole à Amadou DIARRA.

## MONSIEUR AMADOU DIARRA

Merci Monsieur le Président  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

(Intervention en Wolof)

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Je vous remercie. Je passe la parole à Aliou DIA.

**MONSIEUR ALIOU DIA**

(Intervention en Wolof ).

Je vous remercie Monsieur le Président.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie cher Collègue.

Je passe la parole à l'honorable député Emilie DIATTA.

**MADAME EMILIE DIATTA**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Nous sommes tous des croyants. Dieu est seul Chef suprême du monde entier. Tout ne peut venir que d'Allah. Le Président Macky SALL n'a qu'à le comprendre ainsi. Il a quitté un parti pour rejoindre le PDS, la majorité et Maître WADE lui ont donné au moins huit postes. Ce n'est pas le seul fils du Sénégal qui a fait de la politique. Si Maître WADE décide de lui dire. « je vous avais confié tant de tâches, mais cette fois-ci je te demande de quitter », je demande à Macky de croire en Allah parce que parfois on est dans une place, on se croit vraiment à l'aise, on croit que c'est le meilleur poste alors que peut-être s'il quitte ce poste il y a un poste plus important qu' Allah lui réserve. C'est pourquoi je lui demande d'ouvrir ses yeux, de bien filtrer ces messages qui lui parviennent. Des gens aujourd'hui semblent être ses supporters, mais hier au moment où on devait l'amener au point culminant de l'Assemblée nationale ce sont ces mêmes gars qui avaient voté contre lui. Donc il faut qu'il ouvre les yeux et sache que ces gens-là, ce sont des opposants qui veulent attaquer Maître WADE et veulent se servir de lui pour l'attaquer. Il faut l'éviter. Maître WADE n'est pas un homme rancunier. Nous avons vu ici des exemples. Je peux en citer un ; quelqu'un lui a dit : « on se rend à la mosquée, on va jurer avec le coran » et aujourd'hui qu'en est-il ? Il a oublié, il a tout laissé tomber pour le reprendre. Donc je demande au Président Macky Sall de rester calme, de partir sans créer de problèmes. Les gens qui viennent lui parler veulent se servir de lui, il faut refuser cela...

**(Suite Intervention en Diola)**... au contraire, ils ont menés le Sénégal en décadence. Ce ne sont pas ces gens-là ... **(Passage en Diola)**. Ils ont déjà usé leur temps. Cela suffit largement. On n'en a plus besoin... **(Passage en Diola)**... De tous les Présidents qui se sont succédés au Sénégal, il n'y en a pas un égal à Abdoulaye WADE il est supérieur à tous ces Présidents. Malgré tout ce qu'il a fait, si quelqu'un dit qu'il n'a pas vu le soleil, il ne le verra jamais. Mais les gens qui veulent voir les réalisations de Maître WADE l'ont vu et je sais que Dieu va le récompenser pour tout ce qu'il fait, pour tous les fils de la Casamance et l'ensemble du Sénégal. Si on parle de la Casamance, qu'est-ce que le Parti Socialiste n'a pas fait en Casamance ? Je me garde de dire, de dévoiler les secrets mais j'ai vécu beaucoup de cas, vraiment des méchancetés qui se sont passées en Casamance. C'est fait par l'opposition et particulièrement par le Parti Socialiste qui était là ? Combien sont-ils engloutis par le sol, les Casamançais ? Combien sont-ils égorgés, les Casamançais ? Combien sont-ils enterrés vivants, les Casamançais ? qui a fait cela. Ce n'est pas Abdoulaye WADE. Quand Abdoulaye WADE est venu, maintenant à une heure du matin on peut prendre le car pour quitter Ziguinchor pour se rendre à Elinkine. Donc nous devons un grand remerciement, toute notre gratitude au Président WADE pour tout ce qu'il a fait pour le Sénégal.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

Je passe la parole à l'honorable député Joseph NDONG.

### **MONSIEUR JOSEPH NDONG**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Je pense que chacun d'entre nous comprend l'importance du débat que nous sommes en train de mener. Il y a au niveau de l'Assemblée nationale qu'on le veuille ou pas à partir de maintenant je crois, une évolution nouvelle. Cette évolution c'est que les députés à l'Assemblée nationale, élisent un Président. Aujourd'hui il est clair que le Président peut être démis par ceux qui l'ont élu. C'est clair. Je pense que c'est cela que l'on appelle une évolution de la démocratie. La démocratie avance dans notre pays, particulièrement ici à l'Assemblée nationale. D'autre part il faut que nous comprenions que l'Assemblée nationale ne peut pas être un îlot dans un océan, être seul et ne pas tenir compte de ce qui fait marcher le pays, de ce qui marche dans le pays. Il est clair que le Législatif et l'Exécutif

doivent être en bonne entente, doivent collaborer et cette bonne entente, dès qu'elle est rompue, a des conséquences pas seulement au niveau de l'Assemblée nationale, mais dans l'ensemble du pays. Cela a des conséquences pour l'ensemble du peuple sénégalais, c'est pour cela que ce que nous faisons ici a une importance pour le peuple sénégalais, ce n'est pas seulement pour l'Assemblée nationale. Je pense donc que cette résolution nous fait faire un pas en avant, il faut l'adopter et que désormais tout Président de l'Assemblée nationale comprenne qu'il a été élu par des députés, qu'il doit travailler à faire en sorte que ces députés jouent mieux leur rôle, que ces députés soient plus présents devant leurs électeurs, devant le peuple sénégalais pour lui permettre une vie meilleure, parler au niveau de l'Exécutif, contrôler ce que fait l'Exécutif pour que justement cet Exécutif permette à nos concitoyens de vivre mieux.

Il y a quelques propos qui ont été malheureusement dits par des parents à moi. Vous m'excuserez donc, ce n'est pas dans mon habitude de parler sérère, ici, mais, je voudrais m'adresser tout particulièrement à mes parents... **(Suite Intervention en Sereer)**.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable député Aïssatou MBODJ.

### **MADAME AÏSSATOU MBODJ**

Je vous remercie Monsieur le Président,  
Monsieur les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Je voudrais appeler à l'apaisement et à la sérénité, je pense qu'on est au bout d'un processus, on s'est dit tout ce qui devait se dire et je pense qu'il est inutile de tenir certains propos. Ce n'est pas important, parce que les gens l'ont dit : « on se connaît » et je voudrais emprunter un peu de sérère à Jo : « **xeyaan ku deeg sereer** ». Je me demande comment quelqu'un peut imaginer que c'est parce qu'on a partagé un même Gouvernement, qu'on est dans un même Gouvernement avec son Premier Ministre, un Premier Ministre choyé, j'y reviendrais. Monsieur Abdoulaye WADE, quelle que soit sa proximité avec un Ministre, demande au Ministre de s'adresser d'abord au Premier Ministre, si le Premier Ministre est défaillant, lui, il se charge de régler le problème. On exécute les instructions de ce Premier Ministre, aujourd'hui, on nous dit... **(Passage en wolof)**... et puis quand même... **(Passage en wolof)**... « Si le mal à toutes les audaces, le bon doit avoir tous les courages ». Qu'est-ce qui s'est passé... **(Suite Intervention en wolof)**.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci beaucoup Madame.  
Je passe la parole à Moussa DAFPE.

## MONSIEUR MOUSSA DAFPE

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

Je suis parmi les signataires de la résolution qui circule maintenant, et pour être conséquent avec moi-même je vais donc la voter tout à l'heure. Mais je suis vraiment peiné par rapport à ce débat, peiné de voir que certains de nos collègues veulent se faire donneur de leçons de morale, troubler notre conscience, ou même notre foi religieuse, nous ne sommes ici, ni dans une mosquée, ni dans une église, *a fortiori* une synagogue. Pour ma part personne ne peut me faire des leçons de morale. Je faisais partie de ceux qui avaient été réticents à signer la première pétition parce que je pensais que l'on aurait pu encore régler par voie du dialogue politique ce que je considérais encore comme un malentendu entre le Président de la République et son homme de confiance d'alors à savoir le Président Macky SALL à qui il avait donné toute sa confiance.

Et je me suis porté volontaire avec le Président Iba Der THIAM et notre cher collègue feu Latif GUEYE, que Dieu lui réserve son paradis ! et on a trouvé ce jour-là Maître BABOU dans le salon du Président Macky SALL, pour lui demander quoi ? Quand on a vu que c'était devenu irréversible, que la cause était perdue d'avance, le divorce était consommé entre lui et celui qui lui avait confié cette responsabilité. C'était pour lui demander de démissionner ; malheureusement ce jour, nous n'avons pas pu obtenir gain de cause peut-être parce que quelque part Macky pensait encore que le Président pouvait revenir sur sa décision et ce que nous voulions éviter c'est ce qui arrive aujourd'hui. Le débat est éminemment politique, il n'est rien d'autre, nous sommes en politique ici, nous sommes ici à cause de la politique donc il faut opérer un choix entre le Président de la République qui a été élu au suffrage universel et le Président de l'Assemblée nationale qui a été élu par ses pairs. Macky le sait très bien et je crois que j'ai été quelque part victime de la proximité parce que certains avaient jugé ma démarche comme étant partisane. Je n'aime pas les déchirures entre des hommes qui se sont fait confiance. Tout le monde a cité les qualités de Macky ici, mais quelque part je crois que les gens l'ont trompé et j'aurais aimé qu'il soit là aujourd'hui malgré tout ce qui a pu être dit pour présider cette séance historique parce qu'il est toujours notre Président de l'Assemblée nationale.

Hélas comme l'ont dit certains, il a manqué à ses obligations. L'Assemblée, l'Institution est bloquée ; qu'on le dise ou non, aujourd'hui on est ravalé au dernier rang des Institutions de cette République. Quelqu'un a cité tout à l'heure cette cérémonie de la fête de la moisson où je me suis senti humilié. C'est pourquoi Macky comprendra aujourd'hui pourquoi je vais voter cette résolution moi Balla Moussa DAFPE pour débloquent, pour me permettre de continuer à défendre le rôle du parlementaire que je veux assumer pleinement pour la défense de l'intérêt des populations d'une manière générale, du Sénégal et de cette nouvelle région de Sédhiou en particulier.

Voilà pourquoi je vais voter pour cette résolution.

Je vous remercie

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable député Mamadou DIALLO N°2.

### **MONSIEUR MAMADOU DIALLO N°2**

Merci président.

Monsieur le Ministre d'Etat,

... (Intervention en Wolof)

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Kalidou NIASSE.

### **MONSIEUR KALIDOU NIASSE**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

Monsieur le Président ce dont je suis sûr et qui saute aux yeux de tout le monde et des Sénégalais c'est que le débat a eu le mérite de montrer qu'une majorité s'est dégagée au profit du départ du Président Macky SALL du perchoir. Nous sommes donc fondés à vouloir que cette volonté s'exerce n'en déplaise à Macky SALL et à ses partisans puisque maintenant, affolé, il insulte tout le monde. Il nous a tous insulté à travers les ondes d'une radio étrangère. C'est parce qu'il manque de courage et de gratitude à l'endroit de celui qui lui a tout donné.

Monsieur le Président, le Président WADE doit avoir mal parce qu'il ne mérite pas cette ingratitude. En démocratie, la règle élémentaire confère à la majorité le droit de diriger la minorité. C'est fort de cette majorité que nous voulons débarquer l'actuel Président pour nous permettre nous aussi de changer et de faire jouer à cette Institution parlementaire son rôle. Nous voulons que, avec le départ de Macky SALL, l'Assemblée reprenne son fonctionnement normal, que cette Assemblée aide les populations victimes des inondations à retrouver un cadre de vie décent qu'ils sont en droit d'attendre du Gouvernement.

Monsieur le Président, je voudrais donc reprendre à mon profit les propos tenus ici sur cette tribune par l'honorable président Aliou DIA... **(Suite Intervention en wolof)**.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci bien honorable député.

Je passe la parole à l'honorable député Youba SAMBOU.

### **MONSIEUR YOUBA SAMBOU**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues Députés, bonsoir.

Il y a quelques années l'autre disait : « l'heure est grave ». Nous sommes aujourd'hui réunis, notre Assemblée a subi un choc et la température commençait à monter, monter, monter. On s'approchait au point de crise, mais un homme que Dieu a inspiré a eu l'intelligence de nous administrer ce produit à base d'acide salicylique. Ah merci Sada ! Ce produit a eu comme effet de baisser la température et cela nous a permis aujourd'hui de nous ressaisir, mais aussi, nous a donné le temps de prendre conscience pour sauver et remettre les pendules à l'heure. Interrogeons l'histoire ! Ce qui se passe aujourd'hui, s'est déjà produit, mais cela a été réglé sous une autre forme, parce que celui qui était au perchoir, avant qu'on en arrive à la situation irruptive, a pris son courage à deux mains, à rendu sa démission à qui de droit. Cela a évité beaucoup de choses. Mais ce qui se passe aujourd'hui, c'est qu'il y a rupture entre ceux que je n'aimerais pas appeler « le Père et le Fils » mais puisque c'est de cela qu'il s'agit, n'ayons pas peur de le dire, « Rupture entre le Père et le Fils »... **(Passage en wolof)**...devrions-nous rester impassible ? non! nous devrions tout de suite interpeller ceux qui pensent que lorsqu'on dit séparation de pouvoir, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de lien ombilical entre l'Exécutif et le Législatif, il y a bien une séparation et c'est pour cela qu'on nous ramène à nous ici, au niveau du Parlement, pour

que nous élisions désormais le Président de l'Assemblée nationale, et une fois élu, qu'il soit aussi, et qu'il puisse se considérer comme étant un de nos pairs. Et je voudrais ici proclamer avec insistance dans le cadre de l'unité, du dialogue et de la fraternité qui ont toujours conduit nos actions pour que ceux-là qui sont du parti restent encore dans le parti et il est temps qu'ils restent dans le parti, qu'ils comprennent que la mosaïque qui voudrait les entraîner vers une épreuve de force avec leur propre parti, c'est cela les conduire vers leur propre perte. Alors...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.  
Je passe la parole à Abdoulaye Ndour.

### **MONSIEUR ABDOULAYE NDOUR**

Merci, Monsieur le Président,  
Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

Je remercie tous les différents collègues qui ont eu à prendre la parole ici, et je souhaite tout simplement que la vérité puisse éclater dans cette histoire. Monsieur le Président, je suis un ami de Macky SALL, cet ami que je respecte pour sa loyauté pour un homme, son engagement pour ce pays, sa détermination pour accompagner le Chef de l'Etat, voilà pourquoi je le respecte, et j'agis en âme et conscience. Je peux jurer aujourd'hui que ce n'est qu'un prétexte que les gens ont eu pour pouvoir le destituer. Cet homme qui s'est battu, c'est vrai, il a tout reçu du Chef de l'Etat, mais il l'a mérité. On n'aurait pas pris n'importe qui, pour lui confier les responsabilités qu'on lui a confiées, s'il a été l'objet total d'attention de la part du Chef de l'Etat, que nous remercions, c'est parce que, effectivement, il le mérite, et je sais qu'en âme et conscience, cet homme s'est toujours battu de façon loyale pour le Chef de l'Etat, et c'est cela qui me fait mal. Je connais cet homme, je le vois jour et nuit, je l'ai pratiqué partout, il ne travaille que pour l'intérêt du Sénégal et l'intérêt d'Abdoulaye WADE, voilà pourquoi j'ai mal et j'espère que vous m'aurez compris. Si nous voulons avancer et mieux avancé, acceptons-nous, tolérons-nous et disons-nous la vérité pour l'intérêt de notre coalition ! Ce pays a besoin de nous, je pense que... **(Passage en Sereer)**...

Je veux que l'opinion nationale et internationale sache que Macky SALL a toujours été un homme extrêmement loyal, compétent, disponible pour le chef de l'Etat... **(Passage en wolof)**.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à Madame Aida GAYE.

**MADAME AIDA GAYE**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Je vous salue... **(Suite Intervention en wolof)**.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie .

La parole est à Fatou KAYERE.

**MADAME FATOU KAYERE**

**(Intervention en wolof)**.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Mamadou Lamine DRAME.

**MONSIEUR MAMADOU LAMINE DRAME**

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Monsieur le Président, je pense que le débat d'aujourd'hui est plutôt un débat d'opinions, c'est purement politique, certains l'ont dit. Mais, j'ai comme l'impression que les gens s'adressent plutôt à leurs mandants qu'à leurs collègues députés. Et c'est la raison pour laquelle, je voudrais aussi m'adresser à cette grande famille mandingophone depuis la Casamance naturelle, le Sénégal oriental, jusqu'au Mali, en Guinée pour me faire entendre et faire savoir ce qui se passe en réalité... **(Passage en manding)**... Je disais que chacun de vous est capable de gérer l'Assemblée nationale, d'être le Président de l'Assemblée nationale. Donc s'il a choisi Macky SALL c'est parce que simplement à l'époque il lui faisait confiance.... **( Passage en manding)**...

Eh bien si aujourd'hui, il s'amuse à créer un parti, je vous le jure il n'aura rien du tout parce que c'est l'ombre de Abdoulaye WADE qui a plané sur toute sa vie. Donc je vois que... (**Passage en manding**).

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci cher Collègue.

Je passe la parole à l'honorable député Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE.

### **MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Honorables Députés,

« Assamoualeykoum »!

Je m'adresse à vous chers collègues avec beaucoup d'amertume et de tristesse dans le cœur. Je suis en effet accablé de constater que nous avons passé l'année 2008 à user de stratagèmes, d'artifices, à tripatouiller notre Constitution qui constitue assurément le fondement de notre pacte républicain et qui garantit notre cohésion. A quelle fin ? Uniquement pour abattre un homme, une personne que vous avez vous-mêmes en grande pompe porté à la tête de cette Assemblée. Ce temps perdu nous aurions dû l'utiliser de manière rationnelle et efficiente parce que nous aurions eu le souci d'honorer nos concitoyens qui ont placé leur confiance en nous, et seulement pour les représenter, les défendre et les aider à sortir de la tyrannie de leur quotidienneté.

Mes Chers Collègues bien sûr aujourd'hui vous allez en finir avec Macky SALL président de cette Assemblée, mais en auriez-vous pour autant fini avec vos conciliabules et vos querelles intestines ? Je ne crois pas. Car en posant un tel acte vous installez encore plus l'instabilité, la suspicion, les querelles de clocher, les motions de défiance et les résolutions à n'en plus finir. Faudrait-il vous rappeler la situation pénible à laquelle la majorité de nos compatriotes sont confrontées aujourd'hui. Oui il le faut, car la répétition est pédagogique. Nous le disons pour ceux qui l'ignorent encore, ou qui feignent de l'ignorer. Nous vivons dans un pays, chers collègues, où la moitié de nos concitoyens vivent en deçà du seuil de la pauvreté, un Sénégal où plus de 70 % de la population passe plus de 90 % de leur temps à chercher leur pitance quotidienne. La situation est aujourd'hui tellement tendue pour le « goorgoorlu » que le Sénégalais vit en moyenne avec moins de 600 francs par jour en somme 18 000 F par mois. Alors que

ces mêmes Sénégalais nous ont élus, honorés et offerts les meilleures conditions de travail et des salaires 26 fois supérieurs au S.M.I.C. pour accomplir notre travail et les représenter dignement. En guise de reconnaissance nous leur offrons le spectacle hideux d'une représentation nationale dévouée, avec une majorité plus soucieuse de plaire à un individu et être dans ses bonnes grâces que de remplir sa mission. Alors le souci du citoyen et de la République, mes très chers collègues, n'est en rien contradictoire avec la possibilité pour chacun d'entre nous de défendre les intérêts de son groupe parce que la défense du citoyen contre toutes les formes de dérives, la défense des valeurs de la République, la défense de la démocratie sont inscrites en lettres d'or sur le fronton de chacune de nos formations politiques.

Qu'est-ce que les Sénégalais nous ont fait à nous autres députés pour leur témoigner si peu de considération, si peu de reconnaissance ? Comme je l'ai dit, vous allez sans conteste offrir aujourd'hui sur un plateau d'argent la tête du Président de cette l'Assemblée nationale à Maître WADE. Mais en l'immolant vous allez nous éclabousser tous et cet acte va nous couvrir de honte et va ternir encore plus l'image de notre hémicycle, du Sénégal à l'intérieur comme à l'extérieur auprès de nos partenaires au développement et auprès des autres pays qui pendant ce temps mobilisent toutes leurs énergies pour assurer un mieux-être à leurs compatriotes. Mes très chers collègues, permettez-moi, de vous exhorter, à sonner la fin de la récréation et à nous mettre au travail pour que l'espoir qu'ils portent, les Sénégalais en chacun d'entre nous ne soit pas une nouvelle désillusion ... (**Passage en wolof**).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci beaucoup.

Je passe la parole à l'honorable député Abdoulaye DIENG n° 2.

### **MONSIEUR ABDOULAYE DIENG N° 2**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

(**Intervention en wolof**) .

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à Bocar Sadikh KANE, l'orateur suivant sera Abdou SANE...

## MONSIEUR BOCAR SADIKH KANE

« Assalamoualeïkoum » !

Chers collègues, je vais me faire violence, je ne vais parler qu'en français et en pulaar. Autant pour moi en wolof et en pulaar... **(Passage en wolof)**... Le secrétaire général a pu conserver son parti justement parce qu'il y a des dispositions dans notre règlement intérieur... **(Passage en wolof)**. Quelle est l'opportunité du moment ? Je donne un exemple précis: en 99... **(Passage en wolof)** je parle sous le contrôle de ma sœur Awa Diop, d' Abdou Fall, de Doudou Wade, de Daour Niang Ndiaye... **(Passage en wolof)**... ma Commission a été remise à Dansokho, tous les députés que nous étions... **(Passage en wolof)**... il y a tant et tant d'autres exemples... **(Passage en wolof)**... on leur a donné des responsabilités qu'on a repris pour des questions de stratégie, mais ils les ont accepté par discipline de parti. « Dëmëni » ce qui est arrivé aujourd'hui, c'est dans la même lignée, il n'y a pas à interpréter autrement la chose. Ce n'est pas pour tuer Macky ou qui que ce soit, nous sommes dans un parti, nous sommes au pouvoir. On pose des jalons dans la conquête du pouvoir pour l'intérêt des Sénégalais. On peut même avoir une note de 20/20 mais, pour des raisons de stratégie politique on peut te l'enlever et mettre une autre. Cela se voit un peu partout dans les grandes démocraties. Donc... **(Passage en pulaar)**.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je passe la parole à l'honorable Député Abdou SANE.

## MONSIEUR ABDOU SANE

Merci Monsieur le Président  
Monsieur le Ministre  
Chers collaborateurs du Ministre,  
Cher collègues,

Le débat de ce jour a eu le mérite de révéler plusieurs choses, parce qu'en réalité ce débat ne présente aucun enjeu du point de vue du choix par rapport à cette résolution. La résolution elle a été adoptée avant qu'on ne vienne à cette plénière. Pour des raisons de formalité on va peut-être passer au vote, mais je dis que ce débat a eu au moins à révéler plusieurs choses que l'on peut résumer en deux, c'est-à-dire dans les discours que l'on a enregistré, il y a eu plusieurs intervenants, des arguments multiformes mais le tout peut être résumé en deux faciés. Nous avons, d'une part, ceux qui donnent l'impression d'être plus conformistes que les autres donc, conservateurs en pensant qu'un changement d'une

disposition est un recul ou une forme de guerre ou de complot ; d'autre part, nous avons ceux qui, avec beaucoup de sérénité, ont opté pour des ruptures, pour des modifications, et aussi une adaptation par rapport aux exigences conjoncturelles parce que la politique aussi est conjoncturelle. De ce point de vue, nous qui avons signé la pétition, nous qui faisons partie des 99, nous sommes partis du principe que les éléments évoqués par les pourfendeurs de notre choix sont à l'origine de la nécessité à partir d'aujourd'hui de mettre fin à cette dualité, puisqu'ils sont nombreux à dire ici, même si c'est parfois avec des statistiques fallacieuses, qu'il y a inondations, il y a pauvreté. C'est parce que justement il y a cela et que nous avons constaté un blocage à un niveau où on ne peut pas régler les problèmes des Sénégalais, que nous avons courageusement pris la responsabilité souveraine, encore une fois, de dire : il faut s'arrêter, parce que si vous marchez, lorsqu'il y a des obstacles devant vous l'intelligence commande que vous vous arrêtiez en vue de voir comment contourner l'obstacle à défaut de le surmonter. Et c'est ce qui nous a amené à dire levons tous les obstacles; en faisant quoi ? En trouvant une solution par rapport aux causes du blocage. Les causes du blocage sont d'ordre constitutionnelle parce qu'il y a eu un choc entre l'Assemblée nationale et l'Exécutif. Or, nous sommes dans un pouvoir présidentieliste, il faut qu'on soit réaliste. Ensuite, dans le cadre de notre parti et de la coalition, les règles ne sont pas postérieures à notre adhésion. C'est en connaissance de cause que chacun librement et dignement adhère à un parti. Ici, personne n'a été contraint d'adhérer au PDS ou à la coalition, c'est en connaissance de cause, c'est-à-dire qu'on a maîtrisé le règlement intérieur, les statuts, les mécanismes de fonctionnement et tout, on y a adhéré souverainement. Mais lorsque des éléments, un certain nombre de dispositions qui constituent le fonctionnement de cette structure vous sont appliqués, inutile de dire que « on m'a fait ceci ou cela » comme si c'était une nouveauté. Donc, il y a eu beaucoup de faits que même le Président de l'Assemblée actuel a vécus et qu'il avait validés en son temps. Mais malheureusement, l'homme est toujours l'homme, c'est-à-dire que parfois on donne raison à ceux-là qui croient que l'homme est égoïste. Tant que des mesures s'appliquent à vous et que ces mesures correspondent à des intérêts personnels, à une promotion personnelle pour des individus sortis de l'anonymat vous pensez que c'est dans l'ordre naturel des choses et à un certain moment il y a même ceux qui pensent qu'ils tirent leur légitimité d'une divinité. Ils oublient même que c'est une structure qui leur a proposé cela, ce qui fait que à la place de l'ambition ce sont des prétentions, or lorsque vous avez à incarner des prétentions, forcément vous ouvrez la porte à l'hérésie et à l'ineptie et ce qu'on a enregistré ici aujourd'hui, parce qu'on a vu des gens qui semblent même avoir des solutions en pensant peut-être que c'est en arrêtant ce processus qu'on réglera des problèmes.

Quelle est la relation qui existe entre ceux qui disent que « oui ! il y a ceci et cela », on parle comme si cette procédure est arrêtée, on garantie aux populations une solution par rapport aux inondations, une solution par rapport à la pauvreté, etc.. Au contraire c'est même enfoncer celui qui est là, parce que c'est lui qui avait la confiance du Chef de l'Etat, qui a géré le Gouvernement en tant que Premier Ministre et en tant que Président de l'Assemblée, si aujourd'hui on pose le problème comme si c'est antinomique en croyant que parce que nous faisons cela on laisse de côté les autres problèmes, je crois que c'est mal poser le problème.

Merci Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à Amie DIALLO.

### **MADAME AMIE DIALLO**

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

Comme j'ai eu à le dire l'autre fois, je suis non seulement déboussolée, mais je suis aussi déçue. Il est vrai que pour le choix, mon choix, ou bien le choix d'un autre député qui est du Parti Démocratique Sénégalais, c'est le Président de la République qui a le dernier mot. Cela, je n'en discute pas, c'est vrai. Mais une fois à l'Assemblée, je crois que je dois connaître ma mission. Quelle est ma mission ? Je dois le savoir, je me dois de mener cette mission. C'est d'être là pour les populations du Sénégal et tout ce qui n'est pas dans l'intérêt des populations, je ne peux pas adhérer à cela c'est pourquoi ce matin, je ne peux pas adhérer à ce qui se passe dans cette hémicycle.

On a dit que Macky a insulté. Ce n'est pas son style, tout le monde sait ici en âme et conscience que Macky n'insulte personne, c'est pas son style qu'on se dise la vérité, son style c'est pas d'insulter. On a parlé de manque de courage, s'il manquait de courage on n'en serait pas là ce matin. Au moment où le PDS avait des problèmes avec Idrissa SECK il était le seul à mener ce combat. S'il manquait de courage, il ne donnerait pas une majorité à Abdoulaye WADE. Il a du courage Monsieur Macky SALL ; ce n'est pas parce qu'il y a un problème qu'il faut dire des choses qui n'existent pas. Je suis vraiment désolée ce matin. On a dit que Macky SALL a été D.G., Ministre. Mais pourquoi il est passé de DG avec une courbe ascendante à Ministre d'Etat, Premier Ministre, etc. ? Parce que

tout simplement il a eu à assumer avec loyauté, avec compétence tout ce que lui a confié, comme vous dites, son père.

C'est la seule et l'unique raison : n'eût été cela, cette courbe ascendante n'existerait pas dans son parcours. On a dit crise, je ne vais pas revenir sur la crise parce que je l'ai dit. Qu'est-ce qui est à l'origine de la crise, etc. Je vais dire tout simplement il n'y a pas de crise, il y a tout simplement des projets en vue. Maintenant on a dit, il ne faut pas qu'on s'insulte, etc. Mais qui a commencé à insulter le premier ? Il ne mérite pas que je lui réponde, mais je dirais deux mots tout simplement : c'est parce qu'on ne l'a jamais vu parler à l'hémicycle, ou bien s'il a une fois parlé c'est cette seule fois. Aujourd'hui, il veut conserver son fauteuil, il veut se faire voir, c'est pourquoi il a commencé à insulter. On n'a pas ce temps-là, on a d'autres problèmes à régler. Pour en venir au Sine, on n'a pas la majorité, on n'a pas de militants et autres cela ne doit pas se régler ici, mais là-bas. On est des députés, on n'est pas des Ministres, mais la région de Fatick nous sent par notre présence, par nos actions. On n'est pas à Dakar, ou bien on n'a pas limité notre politique à une seule localité ; on est partout dans la région de Fatick. Donc c'est un problème, ce débat n'est pas à l'ordre du jour, parce que si vous, vous ne voulez pas savoir, les Sénégalais eux savent que ce qu'on a démontré dimanche passé ne s'était jamais produit. Donc c'est un débat erroné, archaïque qui ne mérite même pas...(Passage en wolof) .

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci.

Je passe la parole à l'honorable député Doudou WADE.

Vous avez pris la parole ; laissez le débat se terminer.

Doudou WADE vous avez la parole.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Monsieur le Président,  
Très Chers Collègues,

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Il faut écouter. Quand vous parliez, on vous a écouté, ayez la courtoisie et le respect d'écouter ceux qui vous avaient écouté. Laissez Doudou Wade s'exprimer et arrêtez les injures.

### **MONSIEUR DOUDOU WADE**

Monsieur le Président,

Très chers Collègues,

Je voudrais vous remercier, mais aussi remercier l'ensemble des parlementaires sur ce débat ouvert, démocratique où chacun malgré les petites péripéties a pu s'exprimer librement, pour le temps qui lui est dévolu. Je voudrais me féliciter que ce débat aussi se soit passé principalement dans le groupe libéral et démocratique que le Secrétaire général national du PDS a voulu me confier pour qu'on puisse par souci aux populations faire un débat démocratique. Des discussions, oui ! C'est vrai, Monsieur le Président, vous avez pu mettre à la disposition de ceux qui la réclamaient la liste des 99 signataires. Je voudrais regretter ici le fait que ce ne sont pas 99 seulement, c'est au moment où on déposait qu'on était 99, cela devait être suffisant pour montrer que le vote s'est passé déjà en dehors de la salle des plénières.

Monsieur le Président, on avait compté 98 alors que la solution était de compter 38 et quelqu'un a dit que ce n'était pas 99 c'était 98, il a fait exprès. Je voudrais en tout cas remercier mon collègue sur les dispositions de la loi constitutionnelle. Vous avez raison, la loi constitutionnelle révisée ignore la durée du mandat, je suis désolé encore qu'on puisse nous amener à ce niveau de réflexion qui n'est pas bonne. Maintenant sur les lois inférieures aux lois supérieures il n'y a pas de loi supérieure à la loi du suffrage universel. C'est le suffrage universel qui élit les députés que nous sommes ; mais par un décret, le Président de la République conformément à la Constitution peut dissoudre l'Assemblée sauf dans les deux premières années d'exercice.

Monsieur le Président on a discuté sur des problèmes de dignité. Je voudrais en tous cas rappeler ici que notre règlement intérieur en son article 106 nous dit que « le député doit toujours avoir à l'esprit la dignité de l'institution parlementaire », je voudrais prendre à témoin deux collègues. Quand les députés ont été traités de vendus par un homme politique dont je tairais le nom parce que je crois qu'il ne le mérite pas à cet endroit, nos collègues Aliou SOW et Ibrahima SY sont allés porter plainte : devoir de citoyen. C'est le Président de notre Institution qui les a appelé le 4 juillet à 18 h 30 avec son téléphone direct pour dire que « ce n'est pas la peine de le faire, on vous l'a demandé, qu'en sera-t-il quand il y aura changement de régime ? » Les témoins sont là, la plainte a été déposée, changement de régime en cette période de 4 juillet lisez les intentions. Mais je voudrais interpeller ici deux collègues qui ont été à la soi-disant invitation du Sénat. Je voudrais demander, ils me connaissent, au Président de groupe et représentant des non-inscrits, est-ce que l'Assemblée nationale du Sénégal avec le discours de Monsieur Legendre a été placée dans des circonstances de dignité ? Quand il s'adresse à nous pour dire de mémoire : « je vous remercie d'être présent à cette manifestation dont je ne suis ni l'organisateur, ni l'initiateur ».

Ma réflexion Monsieur le Président, c'est de dire, où sommes nous ? Vous étiez à mes côtés. Certains l'ont regretté, mais ne l'ont pas dit, la presse qui a couvert l'événement, mais qui était choisie, selon le contexte déjà ethniciste n'a pas rendu compte. Monsieur le Président, très chers collègues, Monsieur Legendre poursuivait « de par votre passage à Dakar, à Paris, nous vous avons reçu ». Mais, Monsieur le Président, j'ai l'habitude de ces moments forts et de certaines positions dans l'hémicycle, c'est vrai, comme vous l'avez dit. Mais tout à l'heure, un de nos collègues est sorti, rejoindre, le Président Moussa Sy, dans la salle, pour lui dire... (Passage en wolof)... Je vous remercie Monsieur le Président.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

55 orateurs se sont exprimés librement, démocratiquement, chacun disposant de 5 minutes. J'aimerais savoir, si Monsieur le Ministre, au nom du Gouvernement, vous avez quelque chose à dire ?

### **MONSIEUR LE MINISTRE**

Merci, Monsieur le Ministre, je ne peux faire que constater les dégâts, les débats du moins et en prendre acte ?

(Rires).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Dans ces conditions, j'aimerais savoir est-ce qu'on peut considérer la discussion comme étant close ?

Abdoulaye Babou vous avez la parole.

### **MONSIEUR ABDOULAYE BABOU**

Monsieur le Président, comme le prévoit notre règlement intérieur, en son article 72, qui dispose ainsi qu'il suit :

« Lorsqu'au cours d'un débat, la première liste des orateurs est épuisée et que le Ministre a répondu, [ tel est le cas en l'espèce, même avec ce lapsus, compréhensible,] le Président ou tout membre de l'Assemblée peut proposer la clôture », par ma voix, je propose la clôture du débat.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Il a demandé la clôture du débat,

Oui, vous êtes contre ? Je vous donne la parole mais, laissez-moi, s'il vous plaît lire l'article, pour que vous sachiez ce qu'il contient jusqu'au bout :

« Lorsqu'au cours d'un débat, la première liste des orateurs est épuisée et que le Ministre a répondu, le Président ou tout membre de l'Assemblée peut en proposer la clôture. Lorsque la parole est demandée contre la clôture, elle ne peut être accordée que pour cinq minutes est à un seul orateur, qui doit se limiter à cet objet le premier des orateurs demeurant inscrits et, à son défaut, l'un des orateurs inscrits dans l'ordre d'inscription a priorité de parole contre la clôture, [c'est Madame TOURE qui a demandé la première la parole].

Le Président consulte l'Assemblée à mains levées, s'il y a doute; l'Assemblée est consultée par assis et levé ; si le doute persiste, l'Assemblée se prononce par scrutin si un seul député le demande.

Si la demande de clôture est rejetée, la discussion continue mais la clôture peut être à nouveau demandée et il est statué sur cette nouvelle demande dans les conditions prévues ci-dessus ».

Par conséquent je passe la parole à Madame TOURE qui veut s'exprimer contre cette demande de clôture du débat.

### **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

Je vous remercie Monsieur le Président.

Nous sommes à la croisée des chemins et notre Institution traverse plus qu'une zone de turbulence. Notre Institution aujourd'hui est en train de poser devant l'opinion nationale, comme devant les Sénégalais de la diaspora et à la face du monde, de nos partenaires, un acte extrêmement grave, extrêmement lourd de conséquences. Nous sommes en train, si je puis dire, de destituer, sur la proposition d'une majorité de l'Assemblée nationale, le premier président de l'actuelle législature et pour cette raison...

(Interruption).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous demande de vous limiter à l'objet, il s'agit de savoir si oui ou non vous adhérez à la demande de votre collègue.

### **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

Je suis contre. J'étais en train de motiver mon opinion allant dans le sens de la poursuite des débats. J'étais en train de dire pourquoi je voudrais que les débats puissent continuer pour nous permettre de dialoguer, de donner davantage les motifs et les raisons qui font que nous sommes radicalement contre ce que défend cette majorité du PDS. Maintenant, les alliés sont mis de côté.

Je voudrais Monsieur le Président, si vous le permettez en profiter pour demander que l'article 85 soit appliqué dans sa dernière phrase puisqu'au terme de cet article : « En toute matière, sur demande d'au moins dix députés », ce n'est pas de cela que je parle, je connais la procédure, il lui a fallu la demande par 10 députés avant. « En toute matière et sur demande d'au moins 10 députés, dont la présence est constatée par appel nominal, il est procédé au scrutin public ou au scrutin secret ». Ce n'est pas de cela que je parle.

Deuxième phrase, « le scrutin secret est de règle quand il s'agit d'élection des membres du bureau de l'Assemblée nationale. » Nous ne sommes pas entraînés par parallélisme des formes et pour respecter...

(Interruption).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Mais laissez-la continuer. On va répondre.

### **MADAME NDEYE FATOU TOURE**

...par parallélisme des formes, puisque la majorité en modifiant l'article 15 du règlement intérieur avait oublié également qu'il y a maintenant une possibilité, qu'elle a créé la possibilité par une résolution signé par 38 députés de destituer le Président, de mettre fin au mandat du Président qui est ramené à 1 an.

Cela ne pouvait pas être dans le règlement intérieur, cela n'a pas été prévu, il y a un vide juridique de ce point de vue-là. Et quand il y a un vide juridique en droit, on procède du point de vue de l'exégèse, de l'interprétation, on procède par ce qu'on appelle le respect du parallélisme des formes. Le Président de l'Assemblée nationale actuel a été élu au scrutin secret et c'était obligatoire, sans la demande de 10 députés. Je pense que pour sa destitution aujourd'hui, la règle voudrait que vous procédiez par un scrutin secret sans demande. Je vous remercie Monsieur le Président pour votre tolérance.

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Bien. Je voudrais rappeler à Messieurs les députés, à certaines personnes d'être patientes. Il faut clarifier les choses pour qu'il n'y ait pas de confusion. Le texte dit : « Le scrutin secret est de règle quand il s'agit d'élection des membres du bureau de l'Assemblée nationale ». Nous ne sommes pas dans un cadre d'élection des membres du bureau de l'Assemblée nationale. Ce n'est pas le cas ; par conséquent, l'article 85 dans cette disposition que vous invoquez ne peut pas être ici invoqué.

C'est la raison pour laquelle, me tournant vers l'article 72, je demande :

Quels sont ceux qui sont pour la clôture du débat ?

Quels sont ceux qui sont contre la clôture du débat ?

L'Assemblée a par conséquent décidé. Avant que nous ne puissions voter, j'ai reçu trois demandes d'explication de vote. Elles concernent Awa DIOP, El Hadj Malick Guèye, Aïssatou Mbodj, Seynabou Wade, Daour Niang Ndiaye, Aliou Sow, Ndèye Fatou Touré, Mously Diakhaté, Demba Diop.

Ensuite, il y a des cas de droit de réponse qui seront examinés après. La liste est close, je passe la parole immédiatement à AWA DIOP.

Je rappelle dans ce cas, avant le vote sur l'ensemble du projet, c'est le paragraphe 5 de l'article 78 : « sont admises des explications de vote d'une durée maximale de 5mn pour chaque orateur ».

Vous avez la parole, chère collègue.

j'ai inscrit les gens tel qu'on me les a donné et j'ai arrêté la liste vous êtes là-dedans.

## **MADAME AWA DIOP**

(Intervention en wolof).

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à El Hadj Malick GUEYE.

## **MONSIEUR EL HADJ MALICK GUEYE**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
(Passage en wolof ).

## **MONSIEUR LE PRESIDENT**

La parole à notre collègue Aïssatou MBODJ.

### **MADAME AÏSSATOU MBODJ**

Merci Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,

(Intervention en wolof).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à Seynabou WADE.

### **MADAME SEYNABOU WADE**

Merci Monsieur le Président

(Intervention en wolof).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable député Aliou Sow.

### **MONSIEUR ALIOU SOW**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je vais voter cette résolution par souci d'être cohérent avec moi-même, par souci de respecter le serment qui a précédé mon retour à l'Assemblée nationale. Mais, je suis de ceux-là qui se désolent, d'un fait que je constate ce matin : après avoir catégorisé les gens en « pro-Wade » et en « pro-Macky », voilà aujourd'hui on entend d'autres vouloir catégoriser les gens en « bien-nés » et en « mal-nés ». Il faut qu'on arrête de saper la cohésion sociale ou nationale. Après la chute de l'apartheid, après l'élection d'un jeune noir à la tête des Etats-Unis qui a connu l'histoire des plantations, l'esclavage, le racisme, le ku-klux-klan, après avoir élu comme premier Président, Léopold Sédar Senghor de la minorité catholique, et qui écrit dans ses ouvrages que sa mère « est une bakhoum diawando » lui-même il l'assume, après avoir vu l'histoire et la trajectoire des grands animateurs du PDS, de sa création à nos jours, en jetant un regard dans la composition du Gouvernement actuel, dans l'occupation des responsabilités, je pense simplement mal venu et maladroit de voir insulter la naissance des uns et des autres. Alfred De Vigny, disait : « J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire ». Ceux qui sont considérés comme mal-nés ont le droit » comme Wade disait, « l'ambition est un devoir de hisser haut un nom qui n'est issu d'une famille royale mais de par leur courage, leur volonté et leur patriotisme de

se battre ». Je suis fière de ce que je suis et je pense que d'autres sont fiers de ce qu'ils sont. Après avoir vu, et j'invite les gens à regarder encore plus près, le classement populaire des élections présidentielles, regardez le deuxième, le troisième, le quatrième, le total de voix des Sénégalais et des Sénégalaises rassemblés, sachons raison garder. Il y a de ces choses qui peuvent entamer une cohésion sociale, remuer des plaies, réveiller la brutalité et la colère que personne ne pourra apprivoiser. Monsieur Abdoulaye WADE ne connaît pas ces pratiques, si on connaît ceux qu'il nous a toujours choisis, ceux qui l'ont accompagné, l'homme n'interroge pas la naissance, mais la compétence et la loyauté, le patriotisme et le militantisme, c'est cela la règle qui doit servir et qui doit être notre rétroviseur. Chers amis, nous n'avons pas de complexes, arrêtons les catalogages, si quelqu'un fait l'objet de soupçons, il faut se demander pourquoi et savoir simplement que nous tous, nous devons rivaliser d'ardeur dans notre Wadisme, dans notre libéralisme et dans notre engagement à perpétuer l'œuvre du Sopi, c'est cela mon message. Je vous remercie.

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie. Je passe la parole à l'honorable Ndéye Fatou TOURE.

### MADAME NDEYE FATOU TOURE

Merci Monsieur le Président,

A l'évidence, je ne saurais apporter ma caution à une telle résolution.

Je savais avant d'entamer ma mission parlementaire qu'il y avait dans cet hémicycle des hommes, des femmes, qui effectivement ont servi la République pour avoir été à des postes de décision au niveau gouvernemental et également dans les instances de décision précédentes au niveau parlementaire. Mais je viens de me rendre compte, je m'en suis rendue compte depuis les Commissions que nous assistons aujourd'hui à tout, et c'est pourquoi je ne peux pas souscrire à une résolution pareille, sauf à des travaux de Parlement dans une République qui se dit démocratique. J'ai assisté en commission à des séances d'exorcisme, je vais le dire en wolof ... (**Passage en wolof**)... Ce sont des personnes qui ignorent et c'est pourquoi d'ailleurs... (**Passage en wolof**)... voilà pourquoi je ne peux pas souscrire à une entreprise pareille de destabilisation, de décrédibilisation et de destruction de notre démocratie parlementaire. Le Président de l'Assemblée nationale aujourd'hui est ramené à sa plus faible expression, même dans les rapports entre l'Exécutif et le Législatif, ce Président ne sera pas pris en considération et je dis peu importe la personne du Président de l'Assemblée nationale, c'est l'Institution qui compte. Ce qui importe c'est la crédibilité de l'Institution aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, aussi bien à l'intérieur du Parlement

qu'en dehors du Parlement. Dans ses rapports avec le Législatif et dans ses rapports avec le pouvoir exécutif et au niveau international également cette résolution-là contribue, à n'en pas douter, de manière historique, à rabaisser le parlement aujourd'hui.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE.

### **MONSIEUR CHEIKH MAMADOU ABIBOULAYE DIEYE**

Merci Président

Monsieur le Président,

Je dois dire que je ne voterai pas cette résolution car, comme le Ministre l'a dit je constate aussi les dégâts. Je constate les dégâts par rapport à nos Institutions, je fais partie de ceux-là qui croient fondamentalement à la séparation des institutions... **(Suite intervention en wolof)**.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable député Mously DIAKHATE.

### **MADAME MOUSLY DIAKHATE**

Merci Monsieur le Président.

**(Intervention en wolof)**.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à l'honorable député Demba DIOP.

### **MONSIEUR DEMBA DIOP**

Merci Monsieur le Président.

Moi je me veux un homme concret et je crois que je n'ai pas arrêté de le démontrer depuis que je suis à l'Assemblée nationale. Alors tout à l'heure la question de faux et usage de faux avaient été évoquée par le jeune député SY qui ne pouvait pas vérifier et moi, je voudrais que vous me suiviez ici pour démontrer le faux et usage de faux en ce qui concerne les signatures. Nous avons eu la chance d'avoir la liste, Personne ne pourra réfuter que à la 33ème position... **(Interruption)**...

Attendez ! Je ne vais pas voter parce que c'est faux ! Laissez-moi expliquer, je dis que vous êtes des faussaires j'ai déjà démontré ici que vous étiez des comploteurs. Laissez-moi terminer ! Vous êtes des faussaires je suis en train d'expliquer en quoi vous êtes des faussaires. J'ai dit, il s'agit bien de la même personne, il y a eu des doubles inscriptions et en face des doubles signatures. Regardez le numéro 33 et le numéro 72 c'est la même personne vérifiez ! Moi je ne suis pas théorique, je suis un homme concret. Vérifiez ! vous ne pouvez pas le nier. Vous avez des signatures par procuration : 67 signatures par procuration. C'est marqué dans le document. Il faut m'écouter chers collègues ; vous êtes des faussaires, je suis en train de démontrer encore que vous êtes des faussaires. En quoi vous avez toujours utilisé le faux et usage de faux. La signature par procuration cela existe ? Mon collègue Sada NDIAYE a signé par procuration pour Djiby BASSE. Il est là ; regardez ! 33 et 72 il s'agit bien de Oumou SOW. Regardez ! Est-ce que c'est faux ? Les signatures suivant autorisation. J'ai dit que Ndiawar TOURE a signé pour Djiby CISSE et c'est marqué dans le document « suivant autorisation ». Vous savez de quelle autorisation il s'agit ? Autorisation des anciennes législatures, Messieurs. Oui, apportez les documents, apportez les preuves qu'il s'agit bien d'autorisations réelles ! Je viens ajouter cela à ce que j'ai déjà indiqué lors du débat sur le vote. J'ai dit que pour ces raisons et pour le fait que vous avez fini non pas de poignarder la démocratie, mais de l'assassiner, je ne voterai pas cette résolution, parce qu'elle n'apporte rien à la démocratie, parce qu'elle ne garantie pas les principes de droit. Que quelqu'un vienne ici m'apporter la preuve contraire de ce que je viens de dire ! Personne ! Vous avez utilisé le faux pour...

**(Interruption par des personnes dans l'hémicycle).**

Je ne suis pas pressé, je dis il faut arrêter le chrono parce que ces moments de diversion ne doivent pas faire l'objet de décompte. Voilà des questions précises pour lesquelles je demande une réponse ici à l'Assemblée. Vous avez fini d'assassiner la démocratie ; c'est cela la réalité. Je crois que cette raison suffit pour que je ne vote pas cette résolution.

Et c'est cela encore la transversalité pour ne dire la flexibilité d'un homme... **(Suite intervention en pulaar et en wolof).**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je passe la parole à Ndèye Bakhaw NDIONGUE.

### **MADAME NDEYE BAKHAW NDIONGUE**

Merci Monsieur le Président.  
Mes Chers Collègues,

Je vais voter cette résolution pour plusieurs raisons. Je vais voter cette résolution parce que je suis une militante disciplinée...

(Interruption).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Cela montre que vous n'êtes pas du tout un démocrate. Non, respectez les autres comme ils vous respectent!

### **MADAME NDEYE BAKHAW NDIONGUE**

(Intervention en wolof).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

La discussion générale est close.

Je vous demande maintenant de prendre le projet de résolution.

Nous allons passer au vote du projet de résolution.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Voici le résultat du vote :

Pour : 99 ont votés + 12 procurations = 111

Contre : 21 + 1 procuration = 22

Abstention : 0

Par conséquent, l'Assemblée a adopté.

Maintenant, il y a un droit de réponse qui a été demandé par Mbaye Ndiaye .

### **MONSIEUR MBAYE NDIAYE**

Doudou WADE a un problème de conscience. Toi et moi face à Dieu, je t'ai dit de venir travailler autour de ton père, Abdoulaye WADE, tu as décliné. Tu m'as dit que tu étais à la recherche d'argent. Aujourd'hui, tu es là, parce que Maître WADE est au pouvoir, tu ne crois pas en Maître WADE.

Moussa SY, effectivement je suis allé le voir, dans le restaurant, c'était pour lui dire : « je crois qu'il y a des informations que vous n'avez pas, je pense que ce vous que dites, je suis convaincu que n'avez pas les bonnes informations et je suis prêt à te les fournir, parce qu'il n' y a pas de raison, objectivement, comme je te connais, de dire autre chose que la vérité ». Il m'a dit : « je suis prêt a vous rencontrer pour en débattre ». Moussa, c'est

cela qu'on s'est dit, je ne cherche pas autre chose qu'à te donner l'information objective. Maintenant, que Doudou WADE, vienne s'incruster dans ce débat entre vous et moi, qu'est-ce qu'il a à faire là dedans ? Le terrain dont il s'agit, vous dite 150 m<sup>2</sup>, c'est un terrain de 91 m<sup>2</sup>, j'ai le bail que j'ai acquis auprès de la SNHLM régulièrement comme tout citoyen...

**(Interruption).**

Le bail est là et est vérifiable à la SNHLM, je ne me suis pas attribué un terrain. J'ai construit sur les 91 m<sup>2</sup> deux chambres, un salon, et une cuisine, je suis allé à la BICIS comme tous les députés qui le veulent, la BICIS m'a prêté 15 millions. Les 20 000 litres d'essence, c'est sur l'année 2007, cela fait moins de 2000 litres par mois, pour une mairie, ici chaque député membre du bureau ou Président de commission a droit à 1000 litres par mois, toute une mairie moins de 2000 litres par mois, est-ce que c'est excessif ? je n'ai fait que deux commandes, une commande de 3 millions 400 et une commande de 4 millions cela fait 7 millions 400. Donc ce qu'il a dit, il est facile d'accuser MBaye NDIAYE d'adversaire de Maître WADE, je ne suis ni l'adversaire, encore moins de Doudou WADE, nous ne sommes pas des adversaires, il se trouve que face à un problème nous n'avons pas la même vision, je respecte la vôtre, respectez la mienne. Je vous remercie.

-4-

**Fin de la séance**

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

L'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux le lundi 10 novembre pour examiner à :

- 09 heures, le projet de loi n°60-28 portant Loi de Finances Rectificatives pour l'année 2009 ;
- 15 heures, Considérations générales, Recettes, Dettes publiques, Pouvoirs publics, Présidence de la République, Assemblée nationale, Sénat, Commission Nationale Electorale Autonome, Cour Suprême, Conseil Constitutionnel, Cour des Comptes, Primature ;
- 18 heures, le projet de budget du Ministère des Mines, de l'Industrie et des PME.

Y a t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.